



**Conseil du 18ème arrondissement
Séance du lundi 26 janvier 2015**

COMMUNICATION	3
MAIRIE	4
VIE ASSOCIATIVE	4
ACCES AU DROIT	5
AFFAIRES SOCIALES	6
URBANISME	7
ARCHITECTURE	7
HABITAT	8
QUESTIONS ORALES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT	21
VŒUX	27

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18^{ème} arrondissement le mardi 20 janvier 2015, les membres du Conseil se sont réunis le 26 janvier 2015 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme Carine ROLLAND, 1^{ère} adjointe, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme DAMS, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, Mme MARKOVIC, M. MENEDE, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme PROUST, Mme TRAJAN, Adjoints au Maire, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROS, M. BROSSAT, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, Conseillers de Paris, Mme BELEM, Mme BOYER, M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, M. LANGLOIS, Mme LASSURE, M. LISCIA, M. LORENZINI, Mme NEYRON, M. QUEINNEC, M. TOUZET Conseillers d'arrondissement

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme EL KHOMRI à M. LEJOINDRE
M. DARRIULAT à Mme ROLLAND
Mme VERISSIMO à Mme MARKOVIC
Mme MOUZANUIK à M. HONORE

Délibération N°18.2015.8 :

Départ de M. BOURNAZEL et pouvoir à Mme DEBONNEUIL
Départ de Mme DEMANGEL et pouvoir à M. DAVIAUD
Départ de M. VAILLANT et pouvoir à Mme GABELOTAUD

Délibération N°18.2015.9 :

Départ de Mme MEZENCE

Délibération N°18.2015.10 :

Départ de M. NEYRENEUF
Départ de M. BROSSAT
Départ de Mme BRIDER et pouvoir à m. JULIEN

Mme Carine ROLLAND, 1^{ère} Adjointe au Maire est désignée secrétaire de séance.

Suite à un souci d'enregistrement, certaines parties du débat n'ont pu être retranscrit.

COMMUNICATION

- 1) **Hommage aux victimes des attentats de début janvier**
- 2) **Bilan des subventions aux associations attribuées par le conseil d'arrondissement durant l'année 2014 par Jean-Philippe DAVIAUD, adjoint au maire en charge de la vie associative**

Daniel VAILLANT : (...) Je peux vous dire, ou des forfaits en matière de transparence et d'attribution des subventions ; beaucoup, beaucoup. Je pense qu'il faut continuer nous-mêmes à exercer notre devoir de vigilance avant de voter des subventions mais c'est l'avantage maintenant d'avoir ces éléments en amont. En tout cas, je crois qu'on peut dire qu'on a fait de gros progrès et c'est bon pour les associations.

Là, j'ai une petite nuance avec M. BOURNAZEL mais, on en rediscute. Il faut vraiment que les associations restent autonomes et en capacité de présenter des projets et de se voir attribuer des subventions. Il ne faudrait pas à mon avis que les associations puissent fournir des contreparties dont on aurait du mal ensuite à quantifier ce qu'est de la contrepartie ou je dirais du soutien à la Municipalité, par exemple. J'imagine que ce n'est pas ce que vous souhaitez M. BOURNAZEL. Mais je souhaite que le monde associatif soit véritablement indépendant et bénéficie de subventions pour des projets que nous devons contrôler et tant mieux a priori, ils sont utiles à la collectivité du 18^{ème} arrondissement.

Enfin, je ne voudrais pas que des liens comme on a connu dans le passé soient trop présents entre nous globalement ou par groupes politiques et des associations...

Fadila MEHAL : J'ai bien noté le maître-mot de M. VAILLANT et de M. BOURNAZEL autour de la notion de transparence. Moi, j'y ajouterais à notre terme qui est celui de cohérence et de lisibilité. Vous avez évoqué à juste titre le travail mené par la DAC et M. JULIEN sur la question culturelle.

Vous savez que je suis moi-même présidente de la commission culture de Paris et nous avons ensemble veillé en effet à travailler, non pas simplement sur la juxtaposition des décisions qui arriveraient, mais sur la capacité que nous aurions à en effet hiérarchiser à partir d'un programme. Alors c'est vrai que c'est plus facile quand on est adjoint au maire au niveau de Mme HIDALGO, puisqu'il y a une feuille de route. Ce qui manque un peu peut-être au sein de ce conseil, c'est qu'en effet, nous n'avons pas le programme au moins annuel de chaque élu, de chaque thématique, de façon que nous puissions en effet avoir une visibilité au moins sur un terme annuel, voire sur la mandature, pour voir les marges de progression par rapport aux associations ou autres établissements parce que c'est pas simplement des associations qui peuvent être financées sur la culture, sur les loisirs, sur la citoyenneté, sur la jeunesse. Donc, il me semble ce qui manque parce qu'après c'est facile, quand on nous présente parfois des décisions qui peuvent atteindre un nombre très important, d'avoir une vision un peu partielle et pas toujours inscrite dans une cohérence d'action thématique.

Donc, je suis vraiment en demande que peut-être à l'occasion du début d'année, chaque adjoint puisse dérouler les priorités qu'il se donne dans l'année et de voir comment en effet à travers ce programme

vont s'articuler les différentes priorités autour des associations ou acteurs. Je ne sais pas si c'est possible à faire mais je pense que ça donnerait et de la cohérence et de la visibilité à l'action...

Eric LEJOINDRE : Je vous propose qu'on ne refasse pas ici ou qu'on ne fasse pas ici les débats du Conseil de Paris. En l'occurrence, les subventions sont délivrées avec l'avis des adjoints au Maire d'arrondissement mais avec d'abord le travail des adjoints au Maire de Paris. Vraiment, je demande à ce qu'on reste en Conseil d'arrondissement, on n'a pas un débat général sur tous les sujets. On a des sujets précis ; il y a un bilan qui a été fait sur l'année 2014 ; il y a beaucoup de suggestions possibles mais qui doivent être mises en œuvre – M. VAILLANT l'a dit – avant tout par le Conseil de Paris.

Je vais laisser à nouveau de façon très libérale la parole à M. LORENZINI. Il faudrait quand même qu'on arrive à avancer dans notre conseil.

Loïc LORENZINI : Je vais être très court, M. le maire. On loue souvent ici la qualité du tissu associatif et des actions menées, je voudrais juste rappeler que certaines associations sont dans des situations de précarité économique et qu'il faut aussi là regarder peut-être parfois de près par rapport à ce que ces associations nous proposent et aussi revenir sur cette question des appels à projets qui ont parfois eu la faiblesse de mettre en concurrence certaines associations. Elles n'ont pas toutes les mêmes services pour pouvoir répondre de façon qualitative à ce que demandent aujourd'hui les appels à projets.

Eric LEJOINDRE : Merci. Je rappelle que nous travaillons parce que c'est une vraie préoccupation réelle et importante sur la pérennisation des financements et notamment pour un certain nombre de structures, qu'elles aient une visibilité à trois ans sur ces questions et puis Mme EL KHOMRI le portait en son temps et Mme BROSEL maintenant sur la simplification et notamment la simplification des dossiers qui sont parfois d'une absurdité totale et qui exigent beaucoup trop de travail.

Merci pour ce débat utile.

MAIRIE

DELIBERATION : 18.2015.1 : Adoption du compte-rendu du Conseil d'arrondissement du 3 novembre 2014

Eric LEJOINDRE : On en vient à la délibération qui concerne l'adaptation du précédent compte rendu du Conseil d'arrondissement. Il n'appelle pas de commentaires ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.1 à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

DELIBERATION : 18.2015.2 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des associations du 18ème et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18ème arrondissement de signer les conventions d'occupation des locaux.

Jean-Philippe DAVIAUD : Huit nouvelles inscriptions d'associations qui font que nous acheminons lentement mais sûrement vers les 800 associations inscrites à la MDA. Donc, huit associations qui se répartissent de la manière suivante : trois dans le domaine des arts et de la culture, je souligne en particulier l'adhésion des Petits Poulbots à la maison des associations que nous connaissons tous bien ; deux dans le domaine de la citoyenneté, une dans le domaine de la santé, une dans le domaine de la famille et une dans le domaine de la défense des droits, donc encore une fois beaucoup de variétés.

Eric LEJOINDRE : Merci. Pas de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.2 à l'unanimité

ACCES AU DROIT

DELIBERATION : 18.2015.3 : Subvention (296.750 euros) et avenant à la convention avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris.

Hugo TOUZET : C'est une délibération qui a pour objet de fixer le nombre de permanences juridiques des avocats de l'Ordre du Barreau de Paris en Mairie d'arrondissement et en même temps de fixer le montant de cette subvention. Je rappelle que des consultations des avocats de l'Ordre du Barreau de Paris ont lieu chaque semaine dans les 20 mairies d'arrondissement. En 2014, c'est 1 728 permanences qui ont permis à environ 10 000 personnes de bénéficier de conseils juridiques gratuits d'un avocat du Barreau de Paris, on peut d'ailleurs ici saluer le travail des services d'accueil de la Mairie qui prend en charge les rendez-vous et assure la bonne logistique de ces permanences et donc la subvention que je vous invite à voter est à hauteur de 296 750 €. Donc, ce qui est proposé également, c'est de reconduire le nombre de ces permanences, 1 728 sur l'année 2015.

J'en profite ici pour dire que dans le cadre de la politique menée en termes d'accès au droit, on est en train de réfléchir au niveau parisien à l'amélioration de la visibilité des dispositifs existant, notamment parce qu'il n'est pas forcément facile pour les usagers de faire la différence entre les maisons de justice et du droit, les points d'accès au droit, les permanences qui existent en Mairie et donc le travail qu'on s'est fixé cette année, c'est de rendre tout cela un petit peu plus visible. Voilà, je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci. Je partage cet objectif très important de l'accès au droit, c'est compliqué pour ceux qui en sont éloignés, donc tout ce qui nous permettra de rendre tout ça plus lisible sera positif.

Est-ce que sur cette question, il y a des interrogations ? Non ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.3/2015.DAJ.1 à l'unanimité

AFFAIRES SOCIALES

DELIBERATION : 18.2015.4 : Fixation des redevances annuelles (200 euros) dues par les associations Emmaüs Solidarité et CASP pour l'occupation temporaire de locaux dans le cadre du plan hivernal.

Gérald BRIANT : C'est une convention passée avec Emmaüs Solidarité, convention d'occupation précaire qui est proposée à 100 €, vous l'avez bien compris, c'est une somme symbolique, c'est pour permettre dans le cadre du plan hiver de pouvoir mettre à disposition 70 places pour ceux qui connaissent l'ancien lycée qui est au 113, rue de Championnet.

Donc ce plan hivernal, je profite de cette délibération pour vous donner un petit peu quelques points d'informations. Pendant la saison, il va y avoir 1 000 hébergements mis à disposition des publics concernés dont 630 qui sont pérennes, les 70 de la rue Championnet sont compris dedans, avec des espaces pour pouvoir vraiment s'abriter et pouvoir y vivre en toute tranquillité, et en plus s'ajoute 250 places en gymnase dont un gymnase mineurs. Fait inquiétant quand même sur les premiers chiffres qui nous ramènent, c'est qu'on a de plus en plus de femmes, ça passe maintenant à 50 %, qui viennent dans nos équipements. On est passé pour les familles de 16 % de place à maintenant 27 %. Et on a dû mettre un gymnase pour les publics mineurs.

La Mairie de Paris fait beaucoup mais il y a encore beaucoup à faire. Voilà ce que je peux vous dire pour vous donner quelques éléments. Evidemment, s'il y a des questions, je suis à votre disposition.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation précise à la fois de la délibération et de l'environnement dans laquelle elle se situe.

Elisabeth BOYER : Cette convention avec Emmaüs est vraiment très utiles et je voulais vous poser la question, quelle est la forme d'incitation

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.4/2015.DASES.6 à l'unanimité

URBANISME

DELIBERATION : 18.2015.5 : Acquisition auprès de la SOREQA de la parcelle 21bis/Z rue Pajol (18e).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.5/2015.DU.40 à l'unanimité

ARCHITECTURE

DELIBERATION : 18.2015.6 : Institut des Cultures d'Islam (18e) - avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre.

Pascal JULIEN : (...) toujours affiché, nous sommes pour l'ICI parce qu'il respecte à la lettre la loi de 1905 et je dirais même, d'une certaine manière, dans l'esprit. Celui qui vous parle est extrêmement vigilant sur les questions de laïcité, je me suis même rendu à la grande prière du vendredi pour voir comment cela se passait très concrètement. Donc, j'ai cette vigilance mais par pitié, s'il vous plait, évitons de refaire le débat qu'on a déjà eu ici dans une mandature précédente.

Eric LEJOINDRE : Je vous remercie. Ne refaisons pas ce débat, M. VAILLANT pour quelques instants là-dessus aussi, puis on passe au vote.

Daniel VAILLANT : Je ne vais pas refaire le débat, simplement, Mme BOYER, pour la première fois ici, alors elle est élue depuis peu, à peine un an mais le Maire a dit ce qu'il fallait dire, c'est un projet qui fut difficile à monter mais qu'il croit qui concoure à la laïcité.

Je ne reviens pas sur le débat qui a été bien maîtrisé tout à l'heure. Je pense, moi qui suis un laïc athée, je pense, y compris par rapport à des phénomènes qui nous assaillent, je crois qu'il faut être capable de s'appuyer sur les religions – ce n'est pas parce que j'ai été ministre des cultes – pour combattre les intégrismes, les excès, les extrêmes. Donc je crois que le montage qui a été observé, observatoire de la laïcité à l'Hôtel de Ville, conseil scientifique avec Olivier ROUSELLE dont j'ai entendu le nom tout à l'heure et je m'en réjouis.

Bref, ce système a été monté, qui a permis à la Ville de ne pas financer un lieu de culte mais de permettre à un lieu de culte digne, parce que vous, Mme BOYER, vous n'avez pas connu l'islam des caves dans le 18^{ème}, et les prières dans les rues, eh bien, je pense qu'il est mieux que les fidèles musulmans puissent prier comme ils peuvent le faire, rue Doudeauville, rue Stephenson ou comme ils le feront, rue Polonceau puisque le premier adjoint, Bruno JULLIARD, à l'occasion de l'inauguration de la magnifique exposition qui était celle l'autre jour proposée aux uns et aux autres et qui a un formidable succès, je pense qu'au contraire, la coexistence de la loi de 1901 à 1905 est un modèle pour respecter la loi de 1905 et ne pas se heurter à la difficulté qui fait que les musulmans n'auraient pas

droit à un lieu de culte digne, transparent et à mon avis, qui nous prévient contre des lieux de culte. On en a connu, M. NEYRENEUF, dans les caves dans le 18^{ème}. Eh bien, c'était beaucoup plus préoccupant que l'islam qui est pratiqué dans des conditions conformes à la loi, à l'institut des cultures d'Islam.

Donc, je m'inscris absolument en faux par rapport à ce que vous avez dit, madame.

Eric LEJOINDRE : Je rappelle qu'il n'y a pas un euro d'argent public dans le financement du lieu de culte qui est quand même un modèle du genre.

Je ne sais pas si M. NEYRENEUF veut reprendre la parole sur ce sujet ?

Michel NEYRENEUF : Absolument. On a créé un OVNI, quelque chose qui n'existe nulle part ailleurs. On l'a créé dans des conditions longues, compliquées, sans avoir dès le départ, l'interlocuteur culturel. Cela s'est manifesté très tard et autant, je suis d'accord pour qu'il y ait un effort de fait sur la maîtrise des dépenses pour tous les équipements publics que la Ville construit.

Autant là, j'ai quand même une espèce d'explication qui est de dire, par exemple, je vais vous donner une chose très précise, les toilettes, l'architecte avait fait des toilettes comme on a là actuellement. Puis, après une fois que le groupe des Habous s'est manifesté et qu'on savait maintenant qu'il était l'interlocuteur, ils ont dit : « Bah non, nous, il nous faut des trucs à la turc ». Cela a fait un surcoût et il y a eu comme cela, un certain nombre de surcoûts qui viennent du fait que l'on créait quelque chose que l'on ne savait pas, que l'on ne maîtrisait pas vraiment et qu'il nous manquait l'interlocuteur dès le départ pour travailler sur les plans et sur la structure de ce monument.

Voilà ce que je voulais dire et je vous invite quand même à voter cette délibération.

Eric LEJOINDRE : Je vous en remercie et nous serons très vigilants parce que c'est la moindre des choses pour les équipements publics et notamment pour la suite de l'ICI.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.6/2015.DPA.12 à la majorité soit 28 voix pour dont 2 pouvoir (PS/PC-FDG) et 17 abstentions dont 2 pouvoir (EELV/UMP-CI/NI (Mme MEHAL))

H A B I T A T

DELIBERATION : 18.2015.7 : Adoption du Programme Local de L'habitat modifié

Michel NEYRENEUF : Alors, 156 pages, le programme local de l'habitat modifié, plus des annexes par arrondissement. Je ne vais pas reprendre la discussion générale et je pense que certainement tout à l'heure, M. BROSSAT tiendra à dire quelque chose. Sur le plan parisien, ce sera plutôt traité au niveau

du Conseil de Paris. Moi, ce que je vais faire, c'est de le décliner par rapport à ce qui nous concerne nous, dans l'Arrondissement.

Quels sont les objectifs de cette modification ? Il y a plusieurs objectifs, le premier c'est parce qu'on a décidé d'augmenter la programmation de nouveaux logements et notamment de nouveaux logements sociaux et donc, c'est pour s'en donner encore plus les moyens.

Deuxième objectif, c'est de prendre en compte les nouveaux objectifs fixés par la loi SRU qui nous font passer de 20 à 25 et, avec l'engagement parisien et régional, de passer à 30 %.

Troisième objectif, c'est intensifier les actions en faveur du logement des classes moyennes. Profiter donc du fait que maintenant, on va pouvoir créer du logement intermédiaire et pour cela, avec le PLS et le logement intermédiaire, permettre de mieux répondre aux classes moyennes même si on y répondait déjà pas mal.

Quatrième grand objectif, c'est améliorer sensiblement les conditions d'accès au logement social et la gestion de ce parc par les bailleurs présents sur le territoire parisien, d'où les réformes des commissions d'attribution, la mise en place expérimentale, notamment dans le 18^{ème} et à l'Hôtel de Ville et dans quelques autres arrondissements de la cotation, plus un certain nombre d'actions menées auprès des bailleurs pour faciliter les mutations internes et enfin, la mise en place d'un comité dédié au suivi de la gestion du parc, des quatre bailleurs liés à la Ville que sont Paris Habitat, la RIVP, ELOGIE et la SIEMP.

Dernier objectif, c'est poursuivre la requalification du parc de logement parisien et l'adapter aux exigences du plan climat-énergie et, pour cela, il y a l'OHD, il y a l'OPAH, il y a, dans les prochaines semaines, un plan dit Mille Immeubles, destiné à rénover les passoires thermiques, qui va être présenté. Il y a aussi un objectif de 4 500 logements sociaux par an qui devrait aussi être réhabilité.

Maintenant, je viens à ce que cela signifie pour notre Arrondissement. D'abord, le premier point, c'est augmenter l'offre de logements. On a voté très récemment le droit de préemption urbain renforcé, c'est un des éléments qui va nous permettre de continuer à travailler à l'augmentation de l'offre de logements. Il y a les biens de l'Etat. Pour nous, on est concerné notamment par les sites ferroviaires que nous sommes en train d'acheter du côté de Paris nord-est, que peut-être nous allons pouvoir aussi, soit acheter, soit faire une opération commune avec la SNEF autour de ce qu'on appelle la chapelle Ordoner, c'est-à-dire à l'angle Ordoner, la rue des Poissonniers où il y a toute une partie SNCF qu'on devrait pouvoir récupérer pour faire du logement. Il y a aussi bien sûr, les différentes zones d'aménagements qui ont déjà été lancées, sans oublier l'appropriation publique d'un certain nombre d'immeubles du parc social dégradé que nous continuons à opérer.

Voici donc les différentes modalités d'accroissement de l'offre de logements sociaux dans le 18^{ème}, ce sont des choses qui nous sont connues mais simplement, elles sont réintroduites dans un cadre plus général.

Deuxième, répondre à la diversité des besoins mais tout en privilégiant les logements familiaux. Donc, on continuera à créer du logement familial sans oublier non plus le logement pour les étudiants dans l'arrondissement, dans la perspective de l'arrivée du campus Condorcet. Il ne s'agit pas de faire à

chaque fois que du logement étudiant ou du logement jeune travailleur mais faire aussi du logement familial.

La diversité des besoins, c'est aussi la réhabilitation et la restructuration en résidence sociale du foyer de travailleurs migrants Marc-Seguin qui est attendu depuis un certain temps et vous le savez, qui passe entre autres par la création de 50 logements travailleurs migrants dans Chapelle International.

On poursuivra aussi l'humanisation des centres d'hébergement d'urgence et les CHRS – c'est plutôt le domaine de M. BRIANT – et chercher un équilibre entre les différentes catégories de logements pour contribuer à la mixité sociale. En réalité, c'est quelque chose que nous faisons déjà depuis longtemps, donc mélanger du PLUS, du PLAI et du PLS, parfois en mettant le curseur un peu plus fort sur les PLAI quand on est du côté de Montmartre et parfois, en mettant le curseur un peu plus fort du côté du PLS quand on est dans des zones où il y a déjà pas mal de logements sociaux.

Troisième point, améliorer la qualité de vie dans les quartiers. Tout cela passe notamment par les secteurs Politique de la Ville, cela passe aussi par la continuité de la convention en voie d'achèvement signée avec l'ANRU qui va pouvoir être poursuivi si la candidature est acceptée pour intégrer Metz et tendant de la porte Montmartre à la porte d'Aubervilliers au titre des opérations d'intérêt national. C'est aussi, même demande qui est faite pour le sud du quartier de la Goutte-d'Or, notamment pour essayer de résoudre les problèmes liés aux arcades de la rue de la Goutte-d'Or et passage Boris-Vian.

Quatrième point, améliorer le parc en intégrant les enjeux de lutte contre le changement climatique. d'abord, cela passe par continuer la lutte contre l'habitat indigne et prévenir la dégradation du bâti parisien, pour cela, je vous rappelle l'OHD dans lequel nous avons beaucoup d'immeubles, des adresses individuelles, après l'OPAH chapelle, maintenant, c'est l'OPAH Belliard-Doudeauville qui continue et qui a été lancée en 2010 et il est question d'étudier l'opportunité de conduire une autre OPAH sur l'arrondissement pour traiter les poches d'insalubrités résiduelles et cela sera examiné bientôt.

Enfin, je vous rappelle que l'observatoire de l'insalubrité est un outil créé sur l'initiative de la Mairie du 18^{ème} mais au niveau parisien et que pas mal d'immeubles sont repérés et du coup, sont suivis pour essayer d'éviter qu'ils tombent dans l'insalubrité. Il en est de même pour de très grand nombre d'hôtels meublés et de tourisme que nous avons dans l'arrondissement.

Il s'agira aussi, enfin, pour l'amélioration des performances énergétiques des logements, de mobiliser l'agence parisienne du climat et le programme d'intérêt général, copropriété, objectif, climat. C'est une possibilité d'obtenir dans le cadre d'un certain nombre d'engagements pour améliorer les performances énergétiques des immeubles, l'occasion de pouvoir toucher des aides financières pour la réalisation notamment d'un diagnostic énergétique approfondi et d'un accompagnement des travaux.

En complément, un travail statistique sur tous les immeubles parisiens sera conduit en 2015 pour identifier les immeubles qui présentent les indicateurs les plus négatifs, les passoires énergétiques et de là sortira le plan Mille Immeubles dont j'ai parlé tout à l'heure. Bien sûr, le parc social doit être un exemple en matière de développement durable et donc un effort plus grand sera fait pour que toutes les réhabilitations s'efforcent d'atteindre une consommation énergétique conventionnelle de 80 kWh/m² par an, ce qui jusqu'à présent, n'était pas toujours très respecté même si c'est parfois très compliqué.

Voici, grosso modo, le panorama de ce qui est dit dans le plan local de l'habitat et qui concerne principalement le 18^{ème}. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette présentation précise. Est-ce qu'elle appelle des commentaires ? Mme MARKOVIC, M. BOURNAZEL et M. BROSSAT ensuite.

Douchka MARKOVIC : Les écologistes se réjouissent des modifications du PLH en ce qui concerne la part de logements très sociaux ou familiaux en nette augmentation, la mise en place de l'encadrement des loyers, l'augmentation de la préemption dans le diffus et surtout, la prise en compte du plan climat-énergie avec la rénovation thermique des bâtiments.

Cependant, un certain nombre d'éléments nous paraissent encore problématiques. En premier lieu, on peut citer la répartition de la typologie de logements sociaux, l'objectif est de 30 % de PLAI, 40 % de PLU, 30 % de PLS. Nous souhaiterions que la proportion de PLAI, c'est-à-dire, logement très social, atteigne 50 % de la production puisque les plafonds de ressource correspondent à 75 % des demandeurs. Il faut que l'offre corresponde à la demande sociale.

Il est nécessaire de se donner les moyens d'opérer un véritable rééquilibrage territorial pour que des logements soient produits en priorité dans les arrondissements déficitaires. Cela doit passer notamment par la préemption dans le diffus. Le PLH actuel est favorable à un maintien de l'exonération du supplément de loyer de solidarité pour les logements sociaux dans les quartiers en Politique de la Ville, ancien et nouveau zonages. Nous y sommes défavorables. Le décalage entre les loyers dans le parc privé et le parc social est tel que même en mettant en place des surloyers, le parc social reste largement avantageux financièrement. Il n'y aura donc pas d'effets d'évictions.

En France, seulement 10 % des locataires du parc social ont des revenus supérieurs au plafond et 4 % paient un supplément de loyer. Cela concerne donc très peu de ménages et n'aura pas d'effet de départ massif de classe moyenne du parc social dans les quartiers concernés.

Nous partageons l'objectif de mixité sociale mais nous considérons que ce moyen n'est ni justifié ni efficace. De nombreux autres outils sont à notre disposition pour favoriser la mixité sociale à Paris, y compris dans le sens d'un rééquilibrage des classes populaires dans les arrondissements les plus riches. C'est aussi grâce à l'encadrement des loyers, avec la production de logements sociaux, y compris dans le diffus, en luttant contre la spéculation et contre les ventes à la découpe que nous permettrons aux familles de rester vivre à Paris.

Sur la transformation du bureau vide en logement, le PLH acte au moins 200 000 m², il semble que techniquement, nous puissions atteindre 250 000 m². Nous souhaiterions que le chiffre inscrit dans le PLH puisse donc être modifié.

Enfin, sur la rénovation thermique, le lien entre le choix des immeubles à rénover en priorité, notamment dans le parc social et la situation des locataires n'est pas développé. Il faudrait pourtant un croisement effectif entre la situation des immeubles en agissant en priorité sur les plus énergivores dans le parc social comme dans le parc privé et sur les îlots de précarité énergétique.

Pour toutes ces raisons, j'appelle le groupe des écologistes à s'abstenir sur l'adoption du programme local de l'habitat modifié en l'état actuel. Nous demandons les modifications précitées.

Eric LEJOINDRE : Merci. Alors j'ai M. BOURNAZEL, Mme PREMEL, Mme MEHAL et je demanderais ensuite à l'adjoint à la Maire de Paris en charge de ces questions de donner des éléments et puis à M. NEYRENEUF d'intervenir.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Oui, c'est secondaire mais d'abord une question de forme, on n'est pas au Conseil de Paris vous l'avez rappelé, donc l'adjoint au logement de la Ville de Paris n'est pas là pour nous répondre mais doit s'inscrire dans l'ordre effectif des choses et ne pas simplement venir ensuite nous donner des leçons dont on a déjà de nombreuses au Conseil de Paris, dont on soumettrait volontiers au conseil du 18^{ème}.

Eric LEJOINDRE : Juste un mot là-dessus, comme cela, vous pouvez faire votre intervention sur le fond. Il n'est pas totalement absurde qu'on a la chance, puisque c'est comme cela, d'avoir un élu chargé de ces questions, directement il puisse apporter les éléments de compléments et de réponses. En ce qui me concerne, beaucoup de questions qui ont été posées notamment dans les interventions précédentes et sans doute dans la vôtre, ne concernent pas directement ou uniquement le 18^{ème}.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Mais vous avez dit à Mme MEHAL tout à l'heure, alors qu'elle est présidente de la commission Culture de la Ville de Paris, qu'elle mélangeait le Conseil de Paris et son titre de conseiller de Paris et de président de la commission culture avec le Conseil de 18^{ème}. Il ne faudrait qu'il y ait deux poids deux mesures. C'est tout ce que je voulais dire mais c'est tout à fait secondaire.

Le fond, après le réquisitoire mené par les écologistes sur la politique de logement de M. BROSSAT et Mme HIDALGO, nous aussi, nous allons faire en réquisitoire qui n'est pas forcément le même. C'est d'abord qu'il faudra nous expliquer où sont les classes moyennes. D'abord, parce que les attributions de logement, vous allez nous expliquer que les classes moyennes sont éligibles, sauf que quand on regarde de manière effective, elles sont peut-être éligibles mais elles ne sont pas élues. C'est-à-dire qu'elles se voient rarement attribuer un logement, cela c'est le premier point.

Deuxième point, c'est qu'il y a une contradiction assez étonnante entre l'idée de dire : « Nous allons essayer de jouer pour que le marché puisse s'ouvrir à davantage de personnes et en même temps oublier le privé ».

Si on n'a pas plus d'offres de logements privés, on ne jouera jamais sur les prix. Nous, nous considérons que c'est à l'échelle de la région Ile-de-France, que nous devons avoir plus d'offres de logements privés si on veut jouer sur les prix. Aujourd'hui, il y a un problème d'équilibre entre l'offre et la demande, il y a plus de demandes que d'offres et si on veut un jour que les prix se stabilisent et baissent vraiment à l'échelle de la région et un jour dans Paris, il faudra plus d'offres et il faudra bien que Paris y participe. Où est la vision de l'offre privée dans votre politique ?

Ensuite, sur les classes moyennes, non seulement elles sont éligibles mais vous ne leur attribuez pas de logements, mais vous avez reconventionné depuis de nombreuses années un certain nombre de logements où vivaient les classes moyennes et vous avez reconventionné ces logements en logement

très social et ces classes moyennes évidemment se sont trouvées prises en étau. On sait très bien, toutes les études le démontrent, qu'aujourd'hui, il y a une juxtaposition de plus en plus forte à Paris, les dernières études l'ont démontré, entre ceux qui sont les plus précaires et ceux qui sont les plus riches. On aura beau le tourner comme on veut, toutes les études le montrent et qu'à un moment donné, les classes moyennes sont décisives, dans le vivre ensemble dans tous les quartiers, parce que ce sont elles qui font justement le lien, quand il manque un maillon dans la chaîne, progressivement il va y avoir un problème. Donc, il faut absolument penser aux classes moyennes dans les attributions de logement, il ne suffit pas de dire qu'elles sont éligibles, il faut les faire élire dans les choix des attributions.

Ensuite, il y a aussi un problème, c'est que nous avons voté une délibération au mois de décembre sur la préemption d'appartements à Paris, la nouvelle politique menée par Mme HIDALGO et M. BROSSAT. Sauf que ces 800 millions d'euros, nous proposons de les garder pour du logement social, mais nous proposons que cela aille sur du neuf.

Toutes les études démontrent que ce qui manque c'est du neuf. Ce n'est pas de prendre un appartement qui existe déjà et de le transformer par une autre catégorie pour choisir une population et en mettre une autre, c'est de faire en sorte qu'il y ait de nouveaux logements ; pour qu'il y ait plus d'offres aussi de logements sociaux et on a bien besoin d'investir ces 800 millions d'euros dans des nouveaux quartiers. On connaît suffisamment de portes à Paris qui ont besoin d'être réhabilitées, besoin d'être rénovées où on amène de nouveaux logements effectifs. Je propose que les 800 millions d'euros que M. BROSSAT veut mettre sur la préemption, c'est-à-dire sur la transformation de logements existants et en les transformant de catégorie, qu'on les mette sur des logements neufs pour offrir de nouveaux logements aux demandeurs qui en ont besoin, tout en permettant à ceux qui vivent aujourd'hui dans le logement de pouvoir y vivre et ne pas en partir.

Puis, où est l'accession sociale à la propriété ? Oui, il y a des gens qui n'ont pas les moyens de devenir propriétaires. Quand on a payé régulièrement son loyer, quand on s'est bien comporté et qu'on a été dans un logement social, qu'on a progressé tout au long de sa vie parce qu'on a eu des revenus qui ont augmenté et qu'à un moment où on va acquérir son logement et le transmettre à ses enfants, elle est où votre politique en matière d'accession sociale à la propriété ? Ne serait-ce que pour des petits logements ou des logements de taille moyenne, parce que je sais, pour les très grands logements, c'est plus compliqué parce que cela reviendrait cher. Mais déjà sur des petits logements ou des logements de taille moyenne, cela serait bien de faire de l'accession sociale à la propriété. Cela, on n'en entend pas parler.

Donc, au fond, on voit bien que la stratégie menée maintenant depuis dix mois est une stratégie démo : « Je parle, je parle ; j'annonce, j'annonce et chaque semaine, j'ai quelque chose à dire dans la presse ou dans les médias ». C'est une chose, le problème c'est qu'il faut des actes et depuis que vous êtes en responsabilité, il y a de plus en plus de demandeurs de logements sociaux. Il y en avait 89 000 en 2001 et aujourd'hui, il y en a plus de 170 000. Vous nous avez confessé cela à une commission du Conseil de Paris.

Alors à un moment donné, il faut réagir, puis il ne faut pas travailler seul. Ce n'est pas Paris intra-muros qui pourra tout faire, c'est à l'échelle de la région, c'est à l'échelle de la métropole qu'il faut agir. Là, où sont les synergies ? Où sont les volontés politiques d'agir en concertation pour avoir une stratégie d'urbanisme, une stratégie de logement pour les plus précaires plus les classes moyennes, pour l'accession sociale à la propriété et puis pour les classes moyennes un peu plus supérieures qui

est dans la chance de pouvoir acheter dans le privé et à qui, il faut bien proposer de l'offre, si on veut jouer – comme je l'ai dit tout à l'heure – sur les prix. Cela, on ne le voit pas.

Enfin, je n'avais pas prévu de le faire mais puisque M. BROSSAT va s'exprimer après moi, je vais lui poser une question. Comment on peut être adjoint en charge du logement à la Ville de Paris, être membre de la commission d'attribution de la Ville de Paris, des logements, tenir soi-même des permanences, recevoir des demandeurs de logement social. Que leur dites-vous au fait, à ces demandeurs de logements sociaux ? Que vous ne pouvez pas leur attribuer de logement ? Qu'il faut aller voir ailleurs ou est-ce que vous leur expliquez vous, qui êtes membre de la commission d'attribution et adjoint au logement et qui avez le pouvoir, que vous pouvez leur avoir un logement ?

Nous aimerions savoir dans la transparence, dans l'équité, dans l'éthique et votre moral, ce que vous leur dites lorsque vous recevez des demandeurs de logements sociaux, alors que vous avez le pouvoir et que vous nous expliquez qu'il y a maintenant des points et des critères objectifs. Si critères objectifs il y a, alors vous n'avez plus à les recevoir puisque de toute façon, vous ne pourriez rien faire pour eux.

Eric LEJOINDRE : Bien, je ne suis pas convaincu que ce type de sous-entendu ait un sens quelconque, nous sommes chacun des élus en responsabilité. Oui mais étonnamment, vous posez cette question à M. BROSSAT, vous ne la posez à aucun des autres élus de cet Arrondissement et tous, à l'exception de moi-même je dois le dire mais pour des raisons d'agenda, tiennent des permanences où il est question de logements. Il me semble que viser comme cela un élu par rapport à d'autres est particulièrement de mauvaise pratique, ne rehausse pas la qualité du débat politique et en plus, n'a aucun sens sur le fond.

Pour le reste, je ne vais pas répondre à l'ensemble des suggestions que vous faites. Je pense que les uns et les autres auront l'occasion de le faire, à commencer peut-être par Mme PREMEL à qui je donne la parole pour un temps relativement court, Mme MEHAL pareil, M. BROSSAT pareil et enfin M. NEYRENEUF pourra conclure et nous pourrons passer aux votes.

Danièle PREMEL : Brièvement, c'est dommage qu'on en revienne à des querelles des personnes et non pas sur des méthodes. Donc, c'est regrettable ce que vous venez de dire M. BOURNAZEL. Nous sommes aussi à la commission, je suis à la commission d'attribution aussi et je crois que c'est depuis que nous avons la cotation, depuis que nous avons l'anonymat, on voit effectivement comment aussi maintenant, se met en place une réelle qualité, en tout cas, d'attribution par rapport à ce qui a pu exister il y a bien longtemps.

Je voudrais revenir sur deux choses sur lesquelles vous n'avez pas insisté, cela m'étonne de vous, sur les logements, sur le fait qu'effectivement, les logements familiaux, on insiste aussi dans le PLH sur l'attribution et sur les logements sociaux pour des familles et cela est à relever, je crois que c'est important, on passe de 2/3 à 3/4 et je crois que c'est important aussi de soulever l'intérêt qu'il y a là-dedans.

Sur la mixité, je vois qu'effectivement, on pourrait se battre pendant des heures sur cette mixité et qu'est-ce qu'elle est. Ce que je crois avant tout c'est que, un, il est bon de vivre à Paris et c'est pour cela aussi que beaucoup de gens veulent rester à Paris et désirent être à Paris. Mais c'est aussi quand on est sur des logements intermédiaires, on est avec des gens qui travaillent, on a des infirmiers, on a

tout un tas de personnes qui sont de la couche moyenne. J'espère qu'on parle de la même, en tout cas, de tous ces travailleurs qui peuvent aussi permettre d'être dans ces logements sociaux et d'être dans la mixité.

Alors, la préemption va dans ce sens-là me semblait-il, c'était justement là où il y a des arrondissements très déficitaires, de pouvoir mettre aussi la possibilité d'occuper certains logements par des logements sociaux.

Donc, j'insisterais sur ces choses-là et je voudrais dire que la couche moyenne un jour, il faudra qu'on s'entende sur cette couche moyenne. Je penserais à des classes qui travaillent à Paris, qui veulent y rester, qui ont différent revenus et qui peuvent habiter dans les logements sociaux et qui – quand on est dans les commissions d'attribution, on le voit – peuvent accéder aussi à ces logements sociaux.

Eric LEJOINDRE : Je rappelle que compte tenu des prix du logement à Paris, c'est bien le logement social qui protège les classes moyennes et pas l'inverse. Mme MEHAL.

Fadila MEHAL : En tant que représentante du groupe UDI-Modem, je suis extrêmement partagée parce que c'est vrai que pour nous, l'engagement du groupe sur la question du logement, on a même parlé de plan Marshall du logement, est quelque chose d'extrêmement cardinal pour la dignité et le rayonnement des personnes.

C'est vrai qu'on voit bien que, en tout cas quelques propositions de ce plan portées pendant la campagne municipale, beaucoup de propositions ont été reprises. Je les citais pêle-mêle : la création des 10 000 logements, le rééquilibrage géographique de l'implantation des logements, l'objectif de mixité sociale et fonctionnelle, enfin l'équilibre entre les logements et les activités, l'affectation des 50 % des surfaces créées par les opérations d'aménagement du logement, la transformation des 200 000 m² de bureaux en logements. Puis, l'objectif, vous l'avez tous signalé, des logements familiaux est 35 % de T4, la lutte contre l'insalubrité et notamment la question aussi des foyers de travailleurs migrants, la baisse de la consommation d'énergie de bâtiment sur le plan climat, donc ces 50 %, on pourrait dire, on serait relativement d'accord. Par contre, il reste les autres 50 % et c'est bien évidemment par rapport à notre programme l'objectif de création des 30 % de logements sociaux en 2030 sur lesquels nous ne sommes pas d'accord, puisque nous considérons que c'est encore une surenchère. La réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du parc de logement à l'horizon 2020 alors que la moyenne nationale est de 20 %. Encore une fois, toujours cette surenchère et puis, je pense que M. BOURNAZEL a bien développé la question des logements intermédiaires, où en effet, cela reste quand même un trou béant même s'ils sont appelés de vos vœux et enfin, l'absence d'une stratégie perspective métropolitaine en matière de logement.

Je voudrais aussi rappeler que lors du débat budgétaire de décembre, le groupe UDI-Modem a rappelé son attachement à l'aide à l'accession à la propriété en déposant un vœu, visant à augmenter de 50 % l'enveloppe dédiée au prêt de Paris logement à 0 %. Donc, 50/50 mais la balance, elle pèse plutôt pour que nous nous abstenions, même si c'est une abstention positive, par rapport à ce plan modifié.

Eric LEJOINDRE : Merci. Je vais laisser la parole à M. BROSSAT. Juste un commentaire en passant, j'entends tout ce qui est dit sur la métropole et effectivement la compétence logement sera une compétence centrale de la métropole.

En attendant, il serait utile que les nouveaux maires des villes de la Petite Couronne ne mettent pas fin à tous les projets de logements sociaux engagés par leurs prédécesseurs. Avant de parler de la métropole, que chacun dans ces villes a minima mette en œuvre les décisions qui ont été prises. Je dois malheureusement constater que beaucoup de vos amis politiques élus n'ont pas cette logique et parlent beaucoup de la métropole, sans doute pour éviter de faire chez eux. M. BROSSAT.

Ian BROSSAT : Merci, M. le Maire. D'abord, je voudrais vraiment remercier l'ensemble des intervenants qui, à une exception près, ont fait porter le débat sur le fond, sur une question stratégique. Cet intervenant est manifestement un peu obsédé par moi, désolé de lui dire que ce n'est pas réciproque et je vais donc essayer de répondre sur le fond.

Un mot quand même sur la question des attributions des logements, je n'admettrais pas la moindre allusion ou le moindre soupçon sur la manière dont nous attribuons les logements. Précisément parce que c'est dans cette mandature, sous l'impulsion d'Anne HIDALGO – et j'ai été chargé de mettre en œuvre cet engagement – que nous avons anonymisé les logements lorsqu'ils passent en commission et que par conséquent, lorsque nous attribuons des logements en commission de désignation de la Ville de Paris, nous ne connaissons même pas les noms des personnes auxquelles nous les attribuons.

Donc, lorsque nous tenons les uns et les autres, parce qu'heureusement, je ne suis pas le seul des permanences d'ailleurs, Jean-Yves MANO le faisait également dans son arrondissement qui était le 16^{ème} sous la mandature précédente, notre rôle c'est aussi de rappeler les règles, d'expliquer quel est le mode d'attribution des logements sociaux, d'aider aussi un certain nombre de demandeurs à actualiser leur demande, à remplir correctement les documents justificatifs. Je crois que c'est de notre devoir démocratique de permettre aux demandeurs d'avoir tous ces éléments-là à portée de main lorsqu'ils sont confrontés à un élu et c'est comme cela qu'on fait honneur – je crois – à la démocratie locale qui nous tient tous à cœur.

Maintenant, sur les questions qui ont été abordées. Au fond, ce programme local de l'habitat qui résume notre politique du logement, il marque trois inflexions par rapport à ce que nous faisons au cours des dernières années.

D'abord, nous revoyons à la hausse, c'est vrai, nos objectifs de production de logements sociaux, puisque nous allons produire dans les six ans qui viennent à l'échelle de Paris, entre 7 000 et 7 500 nouveaux logements sociaux.

J'insiste sur un point, le logement social que nous produisons, il s'adresse aux classes populaires et aux classes moyennes, aux classes moyennes et aux classes populaires, les unes et les autres. Je crois que tout discours qui consiste à opposer les uns et les autres est un discours destructeur et un discours extrêmement dangereux.

Ce que je souhaite, c'est que dans nos logements sociaux puissent vivre des infirmières, des policiers, des cadres, des demandeurs d'emploi parce qu'il y en a aussi, bref, la société parisienne telle qu'elle se présente aujourd'hui, l'ensemble de ceux qui aujourd'hui, au vu de leur revenu, ont du mal à se loger dans le parc privé. C'est cela la mission du parc social et c'est ce qui nous conduit à avoir une politique large en matière de logement social et à répartir nos logements de telle sorte qu'il réponde à ces demandes qui sont effectivement des demandes très larges. Je crois que c'est la mission du logement social et en tout cas, c'est comme cela que nous le concevons.

Deuxième inflexion, les logements pour les familles, je crois que c'est un sujet absolument majeur. Nous avons besoin de grands logements et notamment de logements pour les familles. Vous savez, le 24 décembre dernier, j'ai passé le réveillon dans un centre d'hébergement du 19^{ème} arrondissement, le centre d'hébergement Pauline-Rolland. Combien de femmes en l'occurrence – puisque c'est un centre d'hébergement pour femmes avec leurs enfants – restent un an, deux ans, trois ans dans ces structures-là parce qu'il nous manque des logements sociaux qui leur permettraient de sortir de ces structures.

Je crois que pour répondre à leur demande, pour libérer un certain nombre de places dans des foyers, dans des centres d'hébergement, nous avons besoin de produire du logement à destination des familles ; ces familles qui sont en grande difficulté mais aussi les familles de la classe moyenne.

J'en viens à la troisième inflexion, la troisième innovation de ce programme local de l'habitat, c'est le développement du logement intermédiaire, notamment dans le 18^{ème} arrondissement, notamment dans des quartiers comme La Chapelle, nous allons avoir l'opportunité de développer du logement intermédiaire à destination des familles de la classe moyenne et c'est, je crois, un élément absolument majeur, nous allons produire chaque année entre 1 000 et 1 500 logements intermédiaires. C'est de l'offre nouvelle et c'est de l'offre pour les classes moyennes parce que nous souhaitons que les classes moyennes puissent vivre dans cette Ville, puissent vivre à Paris.

Un dernier mot sur le secteur privé. Nous ne sommes pas contre l'accession à la propriété. D'ailleurs, il y a dans ce PLH une proportion importante de logements qui seront de l'accession à la propriété, qui sont des logements libres.

La question qui se pose et c'est une question que je vous pose de manière tout à fait honnête, même si évidemment, j'ai une part de réponses qui est celle apportée par le PLH. Comment est-ce qu'on fait en sorte que des parisiens de la classe moyenne puissent accéder à la propriété ? Est-ce que la question, c'est simplement d'avoir un prêt de la Ville ou est-ce que ce n'est pas plutôt de travailler de manière intelligente avec les promoteurs, comme l'ont fait un certain nombre de villes. Je pense à Saint-Ouen, je pense à Nanterre, je pense à Pantin qui ont permis que nous ayons des prix d'accession maîtrisés. C'est-à-dire qu'au lieu d'avoir du 10 k€ ou 12 k€ du mètre carré comme on a en ce moment au Batignolles, on ait des prix qui soient bien inférieurs parce que chacun a fait des efforts, parce que la Ville aura fait des efforts sur la charge foncière, parce que le promoteur aura fait des efforts sur ses marges. C'est comme cela qu'on réussira à faire en sorte que les classes moyennes puissent vivre à Paris.

Vous savez, c'est ce que les promoteurs disent eux-mêmes. Aujourd'hui, les promoteurs privés nous disent à 10 k€, 12 k€, 13 k€ du mètre carré, je ne trouve pas preneur. Donc c'est avec eux qu'il faut que nous travaillions pour faire en sorte qu'on ait des prix d'accession maîtrisés et c'est d'ailleurs l'un des chantiers sur lesquels nous travaillons qui va déboucher dans les semaines qui viennent, une charte promoteur qui engagera la Ville et le secteur privé pour avancer sur cette question. D'autres villes l'ont fait, nous devons le faire et c'est comme cela que nous avancerons sur ce sujet.

Eric LEJOINDRE : Merci. A ce titre le programme dont nous avons d'ailleurs posé la première pierre, rue Belliard, est une première réponse pour faire dans les quartiers populaires de l'accession à la propriété à des prix relativement maîtrisés, parce qu'on peut aussi penser en matière d'innovation. Les promoteurs, en l'occurrence ceux qu'on a vus, M. BROSSAT et moi-même à cette occasion, ont beaucoup d'idées pour avancer. Nous, on est là pour les aider aussi à mettre en œuvre. Tout ne passe pas forcément systématiquement par l'action publique.

M. BOURNAZEL m'a redemandé la parole, si ce n'est pas pour une mise en cause personnelle, je veux bien vous la laisser pour quelques instants, si ce n'est pas le cas, je vais demander à M. NEYRENEUF de conclure. M. BOURNAZEL.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Si, c'était une mise en cause personnelle. Simplement pour dire que mon obsession est contre le dogmatisme de la politique menée et dire qu'il n'y avait pas de fond alors que j'ai évoqué l'accession sociale à la propriété, j'ai évoqué les classes moyennes, j'ai évoqué la métropole, j'ai évoqué les 800 millions d'euros sur la préemption plutôt sur de nouveaux logements et notamment sur la réhabilitation des portes, c'est une vraie politique.

Vous m'excuserez, une opposition a le droit de poser des questions. Oui, ma question a été pertinente. L'adjoint au logement, c'est-à-dire celui qui oriente la politique du logement de la Ville de Paris, celui qui est membre de la commission à l'attribution des logements sociaux reçoit dans une permanence des demandeurs de logements sociaux. Il nous explique – j'en prends acte – que donc, il leur explique comment cela fonctionne et qu'il leur dit qu'il ne peut rien faire pour eux. J'espère que cela est vrai et que rien ne démontrera le contraire et notamment des interventions et des courriers où ces personnes seraient signalées, parce qu'alors à ce moment-là, vous seriez pris en délit de mensonge.

Eric LEJOINDRE : Je propose que chacun soit juge par lui-même des propos qui viennent d'être tenus. Alors, j'ai M. HONORE et Mme BOYER. Je veux bien tout ce qu'on veut, mais je vous demande d'intervenir brièvement et je redis qu'on est dans un débat qui a une forme de tenue, je crois que M. NEYRENEUF a aussi des réponses à apporter à l'ensemble des interrogations légitimes qui ont été portées. Si c'est pour ramener le débat à des choses de ce type, très franchement, je laisserais juges le public et ceux qui nous regardent et les élus. Je crois que ce n'est pas à la hauteur de nos débats.

M. HONORE, puis Mme BOYER et soyez responsables de vos propos, cela me paraît utile.

Christian HONORE : Merci, M. le Maire, je suis toujours responsable de mes propos et après, on juge mais c'est moi qui décide de ce que je veux dire. Oui, bien sûr mais nous sommes en démocratie, liberté d'expression.

Je voulais simplement faire une précision et le dire ici, il se trouve que je fais partie de la commission d'attribution des logements de la Ville de Paris au titre de l'opposition. Ma présence dans cette commission, je veux le dire d'une manière claire, nette et précise, ne signifie pas validation et ne signifie pas caution du système mis en place, j'aurais l'occasion de m'exprimer sur ce sujet en temps utile. Je ne voudrais pas que parce que l'opposition est représentée par ma personne à cette commission qu'on puisse dire s'il y a l'opposition qui jusqu'à maintenant, n'a rien dit, c'est que tout va bien. Je voulais simplement faire une mise au point et lorsque j'aurais quelque chose à dire, je ne demanderais pas la permission à qui que ce soit, je ferais les remarques et je prendrais les positions qui conviennent sur le système lorsque je le jugerais utile.

Elisabeth BOYER : Une question pour M. NEYRENEUF concernant les hôtels meublés parce qu'on n'en parle jamais, qui sont très nombreux dans la fiche 18^{ème}. Nous avons pratiquement une centaine d'hôtels meublés qui pratiquent l'hébergement social, souvent dans un état vraiment de délabrement et qui n'honorent absolument pas l'offre en logement aux gens en difficulté. Alors, je ne comprends pas

pourquoi le statut quo, disons, on considère que c'est une forme normale, que cela doit exister, on dit même qu'on va aider les hôteliers à améliorer leurs hôtels et qu'on les surveille.

Pour moi, ce sont vraiment des points noirs et ce n'est pas du tout de bonne politique. Je pense même qu'un objectif un peu humain et ambitieux, ce serait justement, progressivement de les désinfecter, de ne plus les solliciter et de trouver des solutions alternatives, surtout dans le 18^{ème}. Je pose la question à M. NEYRENEUF, qu'en pense-t-il ?

Eric LEJOINDRE : Comme il s'agit d'une nouvelle question, avant de laisser la parole à M. NEYRENEUF, cette question, je vais peut-être donner la parole à M. BRIANT qui suit de plus près la politique d'hôtel qui est une vraie politique problématique, juste un mot préalable pour conclure les échanges qui ont eu lieu. Je vois bien la manœuvre politique qui est en cours pour essayer de laisser imaginer que notre pratique en matière d'attribution de logement ne serait pas transparente et démocratique. Je le dis à l'opposition très franchement, vous vous trompez si vous vous imaginez une seule seconde tromper n'importe quel Parisien sur ces questions. Depuis 2001, les pratiques ont largement évoluées. Heureusement, il était temps et ce n'était pas notre majorité qui pratiquait comme d'autres l'ont fait et je ne crois pas une seule seconde que vous convaincrez un quelconque Parisien avec ce genre d'intervention sur un sujet très clairement, sur lequel les évolutions sont notoires et où absolument – M. VAILLANT me souffle le mot – les ruptures sont fondamentales.

Je crois que vous engagez un bien mauvais combat qui n'est vraiment pas à la hauteur de ce doit être notre débat politique aujourd'hui et qui est en tout cas, pas à la hauteur de ce qu'attendent les Parisiens et les Français du débat politique aujourd'hui.

M. BRIANT sur les hôtels qui sont, pour le coup, un vrai sujet compliqué qu'il convient d'évoquer.

Gérald BRIANT : Oui, lors de la précédente mandature, nous avons fait un des états généraux sur les hôtels meublés, notamment tout ce qui était hébergement d'urgence. C'est vrai que nous souffrons à Paris, d'un manque de résidence sociale, pension de famille, maison relais, cela dépend comment on les appelle, qui est dû d'abord à une paupérisation de plus en plus importante. On a aujourd'hui une montée de la crise objective, avec une montée de la misère ; on a quand même 13 à 14 % de personnes qui sont en dessous du seuil de pauvreté. Donc, des choses qui sont très lourdes à gérer.

Nous, on s'est engagé, dans la précédente mandature à essayer justement d'éviter le recours systématique aux hôtels parce que, en plus de ce que vous décrivez qui sont vrais, c'est-à-dire qu'il y a des problèmes d'insalubrité, il y a des problèmes de prostitution parfois et je n'en rajoute pas mais on a toutes ces choses-là. Il n'empêche qu'aujourd'hui, ils ont été une peu traditionnellement le moyen de mettre à l'abri dans l'urgence des familles parce que quand un vendredi soir, à 17h, vous vous retrouvez avec une famille sous les bras au centre de l'action sociale, vous les mettez à l'hôtel parce qu'il n'y a pas d'autres choix, parce que c'est cela ou la rue et tout le monde préfère que cela soit avec un toit sur la tête.

Du coup, toute la politique actuellement mise en place, elle est justement de permettre d'échapper à la mise à l'hôtel. Il y a des constructions donc de résidences sociales, il y en a qui sortent de plus en plus. On essaie vraiment d'en avoir une grande ambition. On a aussi des discussions avec des promoteurs, parce qu'on veut aussi permettre sur la question de l'hébergement d'urgence, de multiplier les dispositifs. Notre objectif n'est pas d'en finir avec les hôtels meublés, il y a toujours eu des hôtels

meublés, il y a une tradition hôtels meublés parisienne mais c'est vrai que nous voulons être de plus en plus vigilants et ne plus être sous la coupe de certains qui eux, sont de véritables marchands de sommeil, qu'il faut combattre. C'est pour cela qu'avec le service social, il y a un dispositif qui maintenant existe, qui permet qu'il y ait des contrôles clandestins qui se font, c'est-à-dire que les gens ne sont pas annoncés, il y a des inspecteurs du service social qui vont visiter, qui retirent l'agrément en cas de besoin. Il y a des négociations sur les tarifs. Enfin, il y a toute une politique aujourd'hui mise en place et qui, de mon point de vue, ne porte pas encore assez ses fruits mais qui est engagée. J'espère encore qu'on va pouvoir faire de nouvelles propositions dans les mois qui viennent pour avoir en plus des dispositifs qui puissent aider à décongestionner. Mais c'est vrai que c'est une vraie difficulté et c'est vraiment pour nous un des dossiers prioritaires sur lequel, on s'attèle.

Michel NEYRENEUF : Beaucoup de choses ont été dites, je ne vais pas répéter l'interrogation mais qui me paraît très importante, parler de la classe moyenne, qu'est-ce qu'on met derrière ? C'est quoi ? C'est à partir de combien ? C'est à partir de 1 500, 2 000, 3 000, combien ? Donc, cela pose déjà un premier problème.

Deuxièmement, j'ai déjà fait ici même lors de cette mandature et lors des mandatures précédentes, x fois la démonstration que dans le 18^{ème}, nous proposons avec le contingent que nous avons, des logements à des classes moyennes. Des gens qui ont du 3 k€, 4 k€, 5 k€, je l'avais montré ici, j'avais donné les chiffres. Mais qu'est-ce que vous voulez, quand on ne veut pas entendre, on n'entend pas.

La seule chose importante que je voudrais aussi préciser, c'est par rapport à l'accession à la propriété. M. BOURNAZEL intervenait sur l'accession sociale à la propriété alors que vous, madame, êtes intervenue sur l'accession à la propriété. Dans le PLH, il y a des choses pour l'accession à la propriété et entre autres, le prêt à taux zéro, etc. qui est fait.

Par contre, l'accession sociale à la propriété, c'est depuis la mandature précédente qu'il a été décidé à Paris de l'arrêter. Que signifierait l'accession sociale à la propriété qui consiste à prendre de l'argent du logement social pour créer des logements qui ne seront pas des logements sociaux pérennes ? C'est-à-dire que grosso modo, on transforme du logement social en logement privatif alors que nous, nous sommes dans la démarche d'atteindre les 30 %. Donc, ce n'est pas au moment où on va essayer d'atteindre les 30 % qu'on va s'amputer d'un certain nombre de projets que nous pouvons réaliser pour obtenir les 30 %. En plus de cela, les dernières opérations d'accession sociale à la propriété, je vous le rappelle, ont été faites entre la rue du Nord et la rue Emile-Chaîne et il y avait eu une précédente qui était rue des Amiraux. Ce sont les dernières. Au jour d'aujourd'hui, vu le prix du foncier, vu le coût de ce montage de l'accession sociale à la propriété, il a été déjà décidé, et c'est confirmé maintenant, de ne plus réaliser d'accession sociale à la propriété. Je rappelle, l'accession sociale à la propriété s'adresse à tous les gens locataires de logement social, qui peuvent candidater et après, ils sont tirés au sort. Au bout de 20 ans, ils deviennent propriétaires de leur logement. Donc c'est une chose qu'on peut faire à Limoges, que l'on peut faire à Poitiers... Mais à Paris au jour d'aujourd'hui, ce serait mettre beaucoup d'argent pour finalement une utilité qui ne serait pas si importante que cela.

Eric LEJOINDRE : Merci pour tous ces éléments utiles. J'ai bien compris que le débat rebondira au Conseil de Paris mais on voit bien que pour ce qui est du 18^{ème}, tout cela va nous apporter des évolutions que nous jugeons positives.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.7/2015.DLH.19 à la majorité soit 28 voix pour dont 2 pouvoirs (PS/PC-FDG), 8 contre dont 1 pouvoir (UMP-CI) et 9 abstentions dont 1 pouvoir (EELV/NI (Mme MEHAL))

QUESTIONS ORALES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Question orale du groupe EELV à l'initiative de M. JULIEN à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement relative à l'avenir des jeunes qui fréquentaient le PAEJ la Chapelle

Eric LEJOINDRE : Nous en avons fini avec les délibérations, nous avons à étudier trois ou quatre questions orales, puis cinq vœux dont deux issus du conseil de quartiers. La première question orale est posée par M. JULIEN, elle concerne le PAEJ. Je vous rappelle que les questions orales n'entraînent pas de débats mais une question, une réponse et éventuellement une intervention en réplique.

Pascal JULIEN : Le point d'accès aux jeunes de l'association La Chapelle est en liquidation judiciaire depuis décembre 2014. Cela est dû à des difficultés financières diverses et variées mais celles-ci ne sont pas l'objet de ma question. Néanmoins, il faut préciser que ces difficultés sont devenues insupportables à partir du moment où il fallait en plus que cette association déménage, quitte son local de la rue Riquet pour celui de la rue Tchaïkovski.

Je veux rappeler que jamais personne ni aucun financeur, ni aucun professionnel n'a remis en cause la qualité du travail de cette association, très appréciée dans le quartier et qui chaque année, accueillait environ 700 jeunes et une centaine de parents.

Sur ce total, 640 adolescents présentaient un risque relevant d'une orientation simple vers le droit commun parce que c'était des problèmes de disputes avec les parents, cela pouvait être des problèmes d'IVG, de formations, de stages, de choses comme cela. Mais une soixantaine d'entre eux relevaient d'une prise en charge au long cours pour cause de situations se traduisant par une perte totale de repères sociaux, ruptures scolaires avant l'âge de 16 ans, accès à l'emploi très compromis, logement précaire, famille insuffisamment soutenant, consommation de drogues, prostitution, engrenage lié à l'implication dans les trafics menant à l'incarcération pour une vingtaine d'entre eux chaque année.

Notons qu'outre l'accueil et l'orientation, le recadrage de ces jeunes par les éducateurs se traduisait de la part de ces adolescents par des insultes, des menaces proférées au nom de la religion et visant pêle-mêle, les femmes, les juifs, les homosexuels, les institutions et que tout cela faisait partie du travail quotidien des éducateurs du PAEJ qui parvenaient à éviter quand même, peut-être pas toutes, mais de nombreuses dérives.

Donc ma question est simple, le PAEJ disparaît, les 700 jeunes sont toujours là, la soixantaine dont je viens de parler, toujours là, quelle action la mairie conduit-elle pour permettre à ces adolescents et à cette centaine de parents de continuer à bénéficier d'une aide au moins aussi efficace que l'était celle du point d'accès aux jeunes ?

Cette question se pose avec acuité parce que, vu l'évolution dont on a déjà parlé ici des jeunes du collègue Daniel-Mayer qui trouvaient un soutien dans le PAEJ, où le trouveront-ils ? Sans qu'il y ait de

temps mort entre l'ancien et j'espère le futur système de traitement social – appelons les choses comme cela – de ces 700 jeunes.

Ajoutons, pour finir, que les attentats du mois de janvier que nous évoquions tout à l'heure en début de séance créent un contexte qui attise bien sûr la réflexion des élus sur la disparition sèche de ce genre de structure.

En effet, comme le rappelait d'ailleurs Mme MARKOVIC et M. LORENZINI tout à l'heure, prévention et accompagnement psychologique doivent rester une priorité, sans laquelle les réponses judiciaire et policière se révèlent contre-productives.

J'en termine, cela ne s'adresse pas au Maire bien sûr, c'est une question plus large, on a trouvé 732 millions d'euros depuis les attentats pour renforcer la sécurité. Combien a-t-on trouvé pour renforcer la prévention et l'éducation ?

Carine ROLLAND : Merci M. JULIEN, le sujet étant très focalisé sur des questions sanitaires, c'est Mme DEMANGEL qui y répond, à la fois sur le passé de cette association et surtout, bien sûr, sur le présent et les perspectives qui s'ouvrent pour répondre aux questions posées.

Dominique DEMANGEL : Merci. Oui, alors d'abord la question posée me donne l'occasion quand même de rendre hommage au travail fait par cette association pendant de longues années et rendre hommage aussi à l'engagement des habitants, parce que je rappelle que cette association était issue d'une initiative au départ d'habitants, une initiative de quartiers et qu'ils ont maintenu leur soutien à cette structure pendant toute la vie de cette structure, donc je pense qu'il était important de les en remercier.

J'aurais une petite remarque avant de passer à l'avenir, sur les financements. Au cours de ce Conseil, il a été fait allusion à deux reprises à la nécessité d'avoir des financements pérennes pour les structures associatives et je crois qu'il se dégage une forme d'accord sur la nécessité de trouver un système qui permette aux associations d'avoir une visibilité sur leur action.

Il y a un deuxième type de sujet, auquel d'ailleurs a été confrontée cette association, sur lequel, il faudrait avoir une attention, qui est celui de la transversalité. Les actions menées par cette association appartenaient à des secteurs un petit peu différent, des secteurs d'accompagnement de la jeunesse, des secteurs sanitaires et les financements sont rarement des financements croisés pour des actions qui émergent en quelque sorte à des guichets différents. Donc, au-delà du mécanisme des appels d'offre, il y a le mécanisme de la transversalité des financements et du fait de pouvoir avoir des actions qui répondent à une diversité d'objectifs.

Donc, pour maintenant regarder le futur, dès que nous avons eu la formation sur le fait qu'une liquidation judiciaire avait été demandée par les responsables de l'association et après avoir attendu la décision du Tribunal, bien évidemment, les responsables de l'association ont été reçus à l'Hôtel de Ville pour faire un point sur la manière dont eux-mêmes avaient pris un certain nombre de contacts avec d'autres acteurs sur la prise en charge immédiat d'un certain nombre de jeunes et deuxième volet, nous réunissons et je tiens une réunion à cet égard dès vendredi, les différents acteurs de terrain, les différents acteurs du quartier pour envisager les modalités de poursuite des différents types d'actions

menés par l'association car, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, il y a une multiplicité d'actions qui étaient menées par cette structure associative.

C'est la raison pour laquelle, j'ai invité à la fois des représentants de la Politique de la Ville, des représentants des actions de santé et des acteurs aussi de jeunesse. D'ailleurs, mon voisin sera également à la réunion que l'on organise vendredi pour examiner la suite des actions que nous allons mener.

Nous avons déjà un élément de proposition de la part de la maison des adolescents de Robert-Debré qui nous a proposé de pouvoir conduire un certain nombre de permanences dans le 18^{ème}. Donc, il nous appartient maintenant de voir comment ces permanences pourraient s'organiser, comment elles pourraient s'articuler avec les autres actions et qui pourrait en être le porteur. Donc, c'est déjà un élément, je pense qu'assez rapidement maintenant, nous allons pouvoir prendre la suite et surtout nous assurer, parce que je crois que c'est un élément essentiel, que les jeunes qui étaient dans des situations les plus difficiles, dans des situations de détresse n'ont pas été laissés en déshérence par la disparition de la structure associative.

Donc, je suis assez optimiste sur le fait que nous pourrons assurer une prise en charge rapide des jeunes en question. Nous veillerons aussi à ce que les différents soutiens de la structure associative maintiennent évidemment leurs efforts aussi bien du côté de l'Etat parce que cette structure avait bénéficié d'un accord d'emploi aidé ; il est très important puisque vous savez que ces accords sont donnés sur trois ans, qu'ils puissent être maintenus pour la structure qui prendra la suite et que, bien évidemment, les efforts de la Ville qui avaient été maintenus à leur hauteur antérieure se poursuivent aussi pour l'année à venir. Voilà.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette réponse. Est-ce que cela entraîne un commentaire de quelques secondes de M. JULIEN ?

Pascal JULIEN : Pour remercier Mme DEMANGEL de sa réponse, pour dire que je souhaite être tenu et informé parce que ce n'est pas la première que je pose une question sur le travail de cette association mais j'ai rarement de l'information. Donc, j'aimerais bien dans ce domaine comme dans d'autres d'ailleurs que les élus et je ne parle pas que pour moi, je pense que cela intéresse les élus, on ne peut pas suivre tous les dossiers mais quand un élu se dit intéressé par un dossier, il devrait recevoir de l'information sans avoir à se battre pour l'obtenir. Donc, je souhaite être informé de la suite concernant la réponse qui sera apportée, non pas à l'association parce que ce n'était pas cela l'objet de ma question mais les enfants, les adolescents, c'était cela l'objet de ma question.

Enfin, je conclus en disant que j'ai bien conscience que la Ville ne peut pas se substituer toujours à l'Etat. C'est pour cela que je m'étais permis une diversion tout à l'heure.

Eric LEJOINDRE : Merci. Je partage l'idée de ne pas à se battre pour avoir de l'information. Il n'est pas interdit d'avoir la demander pour le coup puisque cela, c'est quand même la meilleure façon d'avoir de réponse.

Question orale du groupe EELV à l'initiative de M. JULIEN à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement relative à l'évolution de la physionomie urbaine à la Goutte-d'Or

Pascal JULIEN : Trois permis de construire ont été accordés par la Ville sur trois parcelles :

- au 22-24, rue Cavé pour un projet CROUS/Paris Habitat ;
- celle à l'angle Affre/Myrha pour un immeuble de logements sociaux qui devrait incorporer le bâtiment Louis-Philippe au 5, rue Myrha protégé d'ailleurs par le PLU ;
- celle de l'angle Saint-Bruno/Pierre-l'Ermite, où est prévue l'extension de l'école Saint-Bernard par un immeuble de trois étages sur la cour, en tout cas.

Certains de ces permis ont été contestés par des recours, semble-t-il, notamment parce qu'ils ont été accordés sans consultation préalable de l'ABF (architecte des bâtiments de France) alors que les parcelles concernées se situent à proximité, voire en covisibilité, de l'église Saint-Bernard, monument historique. Cela d'ailleurs a été confirmé lors d'un débat au Conseil de Paris où j'interrogeais Bruno JULLIARD qui a effectivement regretté, je le cite, ce manquement et surtout admis la fragilité juridique de ces permis. Je cite Bruno JULLIARD.

Depuis, il semblerait que la Mairie – mais c'est plus une question, je voudrais en avoir confirmation – tente de contourner cette absence de consultation de l'ABF par la procédure de permis de construire modificatif.

Certains de ces projets, notamment l'extension du collège Saint-Bernard, méritent quand même peut-être d'être revus et améliorés de telle sorte que de nombreuses perspectives urbaines – on peut le constater quand on regarde le dossier – qui font le charme de ce quartier ne soient pas détruites.

Lors d'un débat sur un vœu d'Europe écologie les Verts à notre Conseil d'arrondissement le 18 octobre 2011, cher Daniel VAILLANT, le Maire du 18^{ème} et son adjoint à l'urbanisme s'étaient engagés à accepter d'organiser une réunion publique, si la demande leur en était faite, pour discuter de l'évolution de l'urbanisme et de la physionomie architecturale à la Goutte-d'Or.

Dans la mesure où on peut raisonnablement espérer que cet engagement reste valable pour la mandature actuelle, le groupe des écologistes vous demande, M. le Maire, d'organiser au plus vite, c'est-à-dire avant que les procédures en cours ne soient closes, un débat public sur l'évolution de la physionomie urbaine à la Goutte-d'Or.

Eric LEJOINDRE : Je vous remercie pour cette question. Je vais laisser M. NEYRENEUF donner des éléments sur le fond.

Je voudrais rassurer M. JULIEN. Je me sens évidemment engagé par les engagements qui ont été pris par l'équipe, à laquelle d'ailleurs j'appartenais, avant moi donc je n'ai pas d'opposition loin s'en faut à ce que M. NEYRENEUF puisse organiser cette réunion maintenant qu'elle est demandée.

Michel NEYRENEUF : Je voudrais simplement répondre qu'il n'est parfois pas bon de prendre pour parole d'évangile ce que l'on peut trouver dans des blogs ; qu'en réalité les demandes de permis modificatifs ont donc été faites justement pour y inclure l'avis de l'ABF. J'ai sous les yeux, l'ABF

donne son accord au projet de la rue Saint-Luc, Saint-Bruno et Pierre-l'Ermite donc pour l'école Saint-Bernard en date du 9 octobre. J'ai en dessous l'avis favorable : donne son accord l'ABF au projet de Paris Habitat du 22-24, rue Cavé. Bien sûr, tout cela étant lié aux servitudes de la visibilité du monument historique. Ce que je veux dire, c'était qu'au départ, il y a eu un petit problème parce qu'en réalité, quelle a été la date exacte de la reconnaissance du fait que Saint-Bernard soit un monument historique ? Rappelez-vous, on l'a voté, il y a encore pas très longtemps. Ces permis de construire ont été lancés, il y a beaucoup plus de temps. Donc c'était cela. L'ABF était dans le coup dès le départ puisque sur toute la Goutte-d'Or et sur tout Paris d'ailleurs, l'ABF donne son avis. Là, c'est un avis un peu plus officiel et en date du 25 novembre, l'avis favorable aussi pour le projet 30 à 32, rue Affre et 5 à 7 Myrha avec simplement quelques observations concernant le bois qui serait utilisé pour la porte, l'enduit et quelques autres petites remarques, j'allais dire de détails.

Ainsi que pour l'école Saint-Bernard, l'ABF demande à être saisi au moment où les travaux commenceront et elle regardera avec attention les teintes utilisées.

Alors, je tiens à dire que quand même, pour l'école Saint-Bernard, le problème, c'est vrai que l'on peut se satisfaire tout à fait de la visibilité qui y est actuellement et des perspectives qui sont données. Le seul problème, c'est : est-ce que l'on veut que Saint-Bernard continue ou pas ? Que dans un ensemble un peu contraint, il s'agissait à la fois d'augmenter le nombre de classes puisqu'actuellement, des élèves doivent tous les jours aller de la rue Saint-Luc à la rue Stephenson pour déjeuner et réciproquement et, deuxièmement, de rendre le bâtiment complètement accessible puisqu'il n'est pas le cas actuellement. C'est vrai que l'on peut parfois ne pas avoir le même avis que l'ABF ou que l'architecte sur ce projet. Mais par derrière, il y aussi ce problème de l'école Saint-Bernard et le fait qu'elle puisse perdurer.

Quant aux restes, le Maire a répondu donc, nous l'organiserons ensemble, M. le Maire.

Eric LEJOINDRE : Je veux. Merci. M. JULIEN, un mot.

Pascal JULIEN : Merci pour la réponse. Je prends acte des informations. Il faudra les transmettre à Bruno JULLIARD. Personne n'est contre l'extension du nombre de classes à l'école. Simplement, il y a peut-être d'autres solutions architecturales, des compromis qui auraient mérité d'être étudiés dans ce cas-là comme dans d'autres sur la Goutte-d'Or d'ailleurs. Mais comme sur le fond de ma question, on me répond positivement, je suis un conseiller heureux.

Eric LEJOINDRE : C'est très bien.

Michel NEYRENEUF : Simplement pour dire que des compromis, il y en a déjà eu beaucoup, si on regarde le projet pour l'école Saint-Bernard du départ et le projet où auquel finalement, avec le travail et avec l'ABF, etc. on est arrivé aujourd'hui. Ce sont déjà des compromis énormes. Donc, il y a un moment où...

Eric LEJOINDRE : Je ne propose pas que l'on organise ce soir la réunion en question ; on va l'organiser rapidement. Mais en tout état de cause, on transmettra à Bruno mais je crois que l'intervention de Bruno JULLIARD était préalable puisque j'ai écouté les dates avec attention qui ont

été données par M. NEYRENEUF, je pense qu'il est intervenu au Conseil de Paris avant que les avis ne soient rendus.

Question orale du groupe PC-FDG à l'initiative de Mme Danièle PREMEL à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement concernant la Maison du Projet

Danièle PREMEL : J'espère être aussi une conseillère heureuse par rapport à la question que je vais poser.

Effectivement, le 18^{ème} s'est inscrite dans des grands projets Paris nord-est. Nous avons des grands projets urbains tels que le développement de Chapelle International, la Gare-des-Mines-fillettes, l'université et toutes les grandes portes.

Ces grands projets urbains ont fait l'objet aussi, comme tous les grands projets urbains, de mettre en place des maisons du projet.

Les maisons du projet, nous en avons une qui s'est installée effectivement au boulevard Ney et cette maison du projet a peu de moyens. Alors effectivement, nous avons deux étudiants qui sont là dans l'urbanisme qui peuvent présenter des maquettes. Moi, j'aimerais bien savoir puisqu'il n'y a pas de visibilité ; il y a un brouhaha un petit peu, un peu difficile mais cela doit être les maisons du projet, ce sont des maisons qui sont avant tout vivantes où il devrait avoir la participation des habitants. Cela me donne l'occasion de voir aussi que l'on peut s'intéresser à faire parler les habitants dans le sens de l'éducation populaire, c'est-à-dire que s'approprier des grands aménagements urbains tels que les aménagements que nous allons voir à la Chapelle demandent effectivement des animations particulières, des ateliers, une visibilité sur site que nous n'avons pas à l'heure actuelle et des moyens humains pour faire vivre cette maison du projet de façon à ce que la participation des habitants et l'appropriation se fassent par les habitants.

Donc, ma question est : où en est la maison du projet ? Est-ce qu'elle va se doter enfin de véritables moyens ? Est-ce qu'elle va avoir un site comme beaucoup d'autres maisons du projet à Paris et pouvoir enfin avoir une envergure de maison du projet ?

Eric LEJOINDRE : Merci, Mme PREMEL pour cette question. Je ne doute pas que la réponse de M. NEYRENEUF vous permettra d'être, vous aussi, une conseillère heureuse.

Michel NEYRENEUF : La question, je la signe et depuis longtemps, nous la signons à plusieurs puisque c'est une des questions qui revient très souvent dans les comités de suivi de Chapelle International ou de Paris nord-est. Donc à la fois, je suis tout à fait d'accord et en même temps, nous en reparlions avec le Maire et Jean-Louis MISSIKA la semaine précédente. On nous a annoncé que les choses allaient arriver.

La première des choses, c'est que la maison du projet a quand même fait son travail puisqu'elle a déjà reçu plus de 300 personnes qui sont venues depuis mai dans cette maison du projet mais qu'il faut trouver.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que la difficulté, c'est que Paris nord-est en tant que telle n'a pas d'aménageur. Mais chaque secteur de Paris nord-est aura un aménageur. Pour le moment, il y a un seul secteur de tout l'ensemble Paris nord-est qui a un aménageur, c'est Chapelle International. Ce que j'ai proposé, moi, à Jean-Louis MISSIKA c'est que la maison du projet Chapelle International que la SNEF va monter – à la porte de la Chapelle, juste là-devant de Chapelle International – eh bien, que ce soit là aussi que l'on mette une extension concernant le reste de l'information sur Paris nord-est. Puis, à chaque fois qu'il y a un secteur, les autres secteurs de Paris nord-est c'est-à-dire qu'il y en a deux autres, il y a donc Gare-des-Mines et il y aura Chapelle Charbon. A chaque fois que ces secteurs seront dotés à ce moment-là d'un projet et d'un aménageur, on ouvrira la maison actuellement du projet qui est la maison du projet Paris nord-est qui deviendra la maison Gare-des-Mines et plus tard, on pourra faire aussi une maison du projet pour Chapelle Charbon.

Dernière chose, il y avait un site informatif alors, on dit très souvent nous-mêmes en comité de suivi que si vous voulez bien renseigner sur Paris nord-est et sur Chapelle International, il faut aller voir le site de ASA PNE, de l'association présidée par Olivier ANSART et qui fait cela très bien. D'ailleurs, quand on allait sur le site officiel de la Ville, on trouvait beaucoup moins de renseignements. Mais je pense que va arriver un site participatif ; on nous a annoncé aussi que les moyens seraient là. Donc, on va être bientôt tous les deux un peu plus heureux.

Eric LEJOINDRE : Et moi aussi. Mme PREMEL, un mot ?

Danièle PREMEL : Effectivement, quand on dit moyen, j'insiste bien sur les moyens humains parce que c'est faire vivre une maison du projet. C'est d'avoir des ateliers, c'est tout cela. On sait que les équipes Politique de la Ville sur ce secteur-là sont déjà très prises par d'autres projets et qu'elles ne peuvent pas aussi participer autant qu'elles voudraient participer là-dessus. Donc, il s'agit bien de moyens humains aussi.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour tous ces éléments.

Je crois que la quatrième question orale a été retirée par le groupe UMP et je les en remercie. C'est vrai que l'on avait eu l'occasion d'y répondre en début de Conseil puisqu'elle s'interrogeait sur les mesures qui ont été prises suite aux attentats.

V Œ U X

DELIBERATION : 18.2015.8 : Vœu des groupes EELV et PC-FDG à l'initiative de

Mme Danièle PREMEL et M. Frédéric BADINA à Mme la Maire de Paris relatif à un projet de régie de quartier.

Danièle PREMEL : Effectivement, on parle du chômage ; on parle de l'emploi et il faudrait que l'on parle aussi des réponses que l'on peut apporter surtout pour les publics qui sont les plus éloignés même écartés, on va dire, de l'emploi.

Actuellement, on voit bien que sur le 18^{ème} arrondissement, nous sommes à 9 % de chômage avec 50 % des chômeurs qui sont à plus d'un an de chômage. D'autre part, avec beaucoup de personnes qui émargent donc au RSA et qui ne s'inscrivent plus à Pôle Emploi faute de trouver des solutions.

Donc, on est dans une impasse et je ne parlerais pas non plus aussi de tous les jeunes qui n'arrivent pas à trouver des espaces pour se resocialiser aussi avec l'emploi. L'emploi est, je crois que, je ne sais plus qui le disait tout à l'heure, c'est aussi sa dignité. Donc, donner de l'emploi, c'est donner de la dignité à chacun et c'est important.

D'autre part, on vient d'en parler les grands projets urbains auxquels on va faire face, la métropole qui va se construire va amener de nombreux emplois. Mais toutefois, encore faut-il que nous puissions préparer les personnes à pouvoir aller sur ces emplois-là et les régies de quartiers sont des régies de quartier qui permettent justement d'avoir cette intermédiaire. On a beaucoup d'acteurs qui travaillent sur l'insertion sociale dans le 18^{ème} arrondissement et qui font très bien leur travail mais on voit bien qu'il manque ce que l'on appelle pour la sécurisation de l'emploi, un espace, une étape. Cette étape, c'est la régie de quartier qui peut la permettre parce qu'elle permet de travailler avec un encadrement spécialisé dans plusieurs domaines. On verra aussi que les régies de quartier peuvent travailler ; on peut être innovant dans les régies de quartier. Bien sûr que l'on passe aux bâtiments mais on a tout ce qui est autour des espaces verts. On verra que les espaces verts, puisque l'on est sur les grands plans végétalisation que, les régies de quartier peuvent répondre là-dessus. On peut répondre aussi aux services à la personne, les régies de quartier peuvent le faire.

Donc amener une étude réflexive, une étude de préfiguration d'une régie de quartier, où on réunirait à la fois les habitants. Ce sont les premiers qui sont concernés parce que les habitants, ils sont concernés à double titre. Le premier, parce que cela va toucher les habitants c'est-à-dire cela va leur permettre aussi d'accéder à l'emploi mais le deuxième, cela leur permet de gérer aussi d'être là, d'être au cœur des initiatives de la régie de quartier donc de mobiliser les habitants, de pouvoir travailler avec tous les acteurs de l'insertion qui sont sur le territoire. Quand je parle d'une régie de quartier et d'une préfiguration d'une régie de quartier, je parle pour tout le 18^{ème} parce que l'on a aussi un bel exemple, celui du 19^{ème} avec 1,3 millions de chiffres d'affaires et puis 87 emplois. Je crois que c'est une belle réussite et je ne vois pas pourquoi le 18^{ème} ne pourrait pas réussir aussi sur tout le 18^{ème} à faire. Quand je disais tous les acteurs, c'est effectivement les acteurs aussi qui sont des experts. On a plusieurs experts qui peuvent travailler sur une étude de préfiguration. On peut mettre autour de la table la DIRECCTE ; on peut mettre la Région ; on peut mettre l'Etat ; on peut mettre des futurs financeurs.

Une étude de préfiguration, cela consiste mobilisation des acteurs ; cela consiste à travailler sur les financements ; cela consiste à travailler aussi sur des études de marché. Quels sont les marchés que l'on peut prendre ? Comment on peut faire ? Cela veut dire aussi travailler avec les bailleurs qui sont les premiers concernés par les régies de quartier. Cela veut dire travailler avec tous les ensembles, les PLI. On a un PLI sur le 18^{ème} arrondissement qui est très compétent et qui peut aussi aider dans cette configuration d'une étude de préfiguration.

Ma demande et notre demande, nous Parti communiste et Front de gauche et avec les Verts, étaient de demander, de mettre en place une étude de préfiguration d'une régie de quartier du 18^{ème}. Je sais bien qu'il y a encore des sensibilités par une expérience que l'on a vécue dans le temps où la régie de quartier du 18^{ème} qui a existé, qui a fait son travail mais qui n'a pas pu aller jusqu'au bout, qui a connu des échecs. On sait aussi quelles sont les raisons de ces échecs ; on peut s'appuyer dessus pour pouvoir s'en servir comme leviers pour mener une autre dynamique de régie de quartier.

Donc, je propose que l'on fasse une étude de préfiguration dans laquelle on pourrait avancer aussi tout ce qui est au niveau de la faisabilité ou pas de la faisabilité de remettre en place une régie de quartier dans le 18^{ème} qui pourrait correspondre aux besoins existants dans le 18^{ème} en matière d'insertion professionnelle.

Eric LEJOINDRE : Merci. M. BADINA-SERPETTE qui a travaillé sur ces questions depuis le dépôt du vœu.

Frédéric BADINA : Merci M. le Maire. Chère Danièle, mes chers collègues, la question de l'emploi et de l'insertion sur Paris est évidemment un sujet majeur. Si notre Arrondissement est riche de ces quartiers populaires, il concentre encore beaucoup d'inégalités mais de nombreux acteurs œuvrent dans le 18^{ème} au quotidien pour retisser du lien social et aider chacune et chacun à se projeter vers un emploi – M. PREMEL l'a très justement rappelé – aujourd'hui, notre objectif commun est bien de montrer que la dynamique d'insertion et d'entrepreneuriat est là dans le 18^{ème}, qu'elle est riche de création d'activités mais aussi potentiellement d'emplois.

Parmi tous ces acteurs de l'emploi et de l'insertion à Paris, les régies de quartier comme tu l'as précisé jouent un rôle majeur. Elles jouent déjà leur rôle, il y en a une dizaine aujourd'hui mais dans le 18^{ème}, effectivement, la situation est un petit peu différente. Ce soir, il ne s'agit pas de revenir sur l'échec mais plutôt de se projeter et proposer les premières pierres d'une réflexion globale vers la relance d'un projet de régie de quartier pour l'Arrondissement. Pour autant, le contexte n'est pas simple car la priorité de la Municipalité est aujourd'hui à la consolidation des régies existantes sur Paris qui sont soumises à une précarité forte tant sur le modèle économique comme sur le portage et ce qui fait en sorte qu'elle souffre parfois de précarité.

Les crédits d'étude si petits soient-ils ne sont pas inscrits, ce qui induit de trouver de nouveaux modes de travail innovants pour produire lesdites études. Au-delà, c'est aussi le rôle de l'Etat dans ces régies qui tend à contraindre de plus en plus les modèles économiques qui sont conditionnés aux postes donnés par l'Etat. Or, les agréments et les créations de postes tendent à se raréfier. Mais, je sais que la Ville de Paris au travers de son adjointe à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, Antoinette GUHL, a déjà ouvert la discussion avec l'Etat pour desserrer les contraintes. Son cabinet a eu l'occasion de me le redire tout à l'heure. Pour autant, il convient de poursuivre le travail mais nous ne devons pas nous interdire de lancer la réflexion sur la façon de recréer une régie de quartier dans le 18^{ème} et ce à condition que l'ensemble des acteurs de terrain concernés soient mobilisés ensemble derrière cette initiative en lien avec les services de la Ville, les professionnels du secteur et les élus. Mais ce n'est pas la Ville seule qui peut décider de plaquer un modèle comme cela mais bien avec les habitants, les acteurs de l'emploi, les institutions, les tissus associatifs... Voilà. Danièle, tu as eu l'occasion de mentionner l'ensemble de ces acteurs. Je sais d'ailleurs que tu as commencé à les questionner et à les mobiliser sur cette question, ce qui est positif. Il va falloir innover dans la conception et prendre en compte l'expérience de la régie passée, regarder ce qui a marché, ce qui n'a pas marché et se baser sur ce qui a existé et ne pas se priver de regarder les solutions innovantes sur la base de la régie existante dans les arrondissements limitrophes, par exemple. Voilà, chers collègues.

Les attendues du vœu initialement proposé ont été revues à la lumière d'échange comme vous l'aurez compris avec le cabinet d'Antoinette GUHL et avec Mme PREMEL. Si bien que je vous propose ce soir de voter collectivement ce nouveau vœu qui nous permettra de donner un signal important aux acteurs de terrain et pour lequel je vous donne lecture de l'attendu :

Sur proposition des élus de la majorité, le Conseil d'arrondissement du 18^{ème} émet le vœu que soit engagée une démarche d'études et de dialogue concerté avec l'ensemble des parties prenantes telles que les habitants, les acteurs de l'emploi, les institutions, le comité national de liaison des régies de quartier, le tissu associatif, les services de la Ville et les élus visant à déterminer les conditions sur Paris et dans le 18^{ème} de la relance d'un projet innovant de régie de quartier pour l'Arrondissement. Merci.

Eric LEJOINDRE : Merci, M. BADINA-SERPETTE. Vous comprendrez que comme d'habitude, c'est la deuxième version du vœu qui est proposée à votre vote. Est-ce que cette deuxième version appelle des commentaires avant que je redonne la parole à Mme PREMEL. Non ?

Danièle PREMEL : Juste, effectivement, je me réjouis qu'il y ait le mot étude dans la deuxième proposition. Toutefois, j'avais dit étude de préfiguration. C'est vrai que cela un sens le mot préfiguration. Cela a un sens parce que cela veut dire que les experts s'engagent ainsi que toutes les personnes autour de la table vont s'engager. Toutefois, je reconnais qu'il y ait effort là-dessus. Comptez sur moi en tout cas, M. BADINA-SERPETTE, pour travailler avec toi de façon intense là-dessus et que cette étude devienne une véritable étude de préfiguration parce que nous nous en donnerons les moyens, en tout cas humains parce que ce que j'ai bien compris, c'est qu'il n'y a pas les moyens financiers.

Eric LEJOINDRE : Ce n'est pas exactement ce que j'ai compris. Moi, j'ai compris qu'il fallait d'abord se fonder sur l'expertise locale et sur les réalités locales avant de lancer cette étude et que cela passait effectivement par des moyens humains qui pourront aboutir éventuellement financiers pour peu que l'on vérifie cette demande que nous, on ressent ; laquelle qui, je crois moi, existe mais enfin qui a quand même nécessité à être évaluée et pas que par nous parce que la co-construction, cela veut dire que ce ne sont pas les élus tous seuls qui décident avant de savoir si un projet doit être réalisé ou pas.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2015.8 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2015.9 : Vœu du groupe UMP-CI à Mme la Maire de Paris et M.

le Préfet de Police de Paris relatif à l'amélioration de la qualité de vie dans le quartier de la Porte Montmartre.

Christian HONORE : Considérant que de nombreux habitants expriment leur exaspération quant à la dégradation de leur cadre de vie, que des pétitions témoignaient à de multiples reprises de la dégradation de la vie quotidienne des habitants ;

Considérant que de nombreux habitants ont le sentiment de ne pas être entendus ;

Considérant que de nombreux habitants se plaignent de la présence de personnes dans les halls d'immeuble qui sèment le trouble et qu'ils se plaignent également de vendeurs à la sauvette, par exemple de Mail Binet, notamment le weekend ;

Considérant qu'ils se plaignent également des incivilités et des comportements agressifs de certains vendeurs à la sauvette sans parler de la recrudescence du proxénétisme et du trafic de drogues et enfin, qu'ils se plaignent du mauvais entretien des rues du quartier ;

Les élus du groupe UMP et citoyens indépendants demandent ainsi à la Maire de Paris et au Préfet de police de prendre les mesures nécessaires au rétablissement de la sécurité, de la tranquillité et de la propreté du quartier afin d'assurer à tous les habitants une meilleure qualité de vie.

Je voudrais compléter. Nous avons présenté un vœu équivalent pour la porte de la Chapelle. Je l'avais présenté au Conseil de Paris, un adjoint à la Maire de Paris m'avait répondu que ce vœu était inutile et que tout allait bien. Or, je vous informe que nous continuons à recevoir des coups de téléphone des habitants de la porte de la Chapelle pour nous dire qu'ils sont ennuyés par la présence de taxis sauvages ou de covoiturage, tout dépend du terme que l'on emploie mais cela pose encore problème et que donc, il va bien falloir qu'un jour, mes chers collègues, on se pose véritablement la question de ce que l'on fait pour ces gens qui habitent aux portes et en particulier, porte de Montmartre, porte de la Chapelle. Je suppose que vous aussi, votre téléphone sonne régulièrement ; des gens qui se plaignent. Par conséquent, cela veut dire qu'il y a un vrai problème. Je crois qu'il va falloir que tous ensemble, nous nous mettions au travail pour régler le problème de ces gens qui habitent dans des logements sociaux et qui voient tous les problèmes cumulés : leur condition sociale, l'insécurité, les vendeurs à la sauvette, la prostitution, la saleté des rues... Je crois qu'il va falloir que l'on se mette au travail si on veut faire de ces quartiers des quartiers où il fait bon vivre et où les gens ont le sentiment de ne pas être abandonnés.

Eric LEJOINDRE : Vous avez une façon bien à vous de résumer les débats du Conseil de Paris. En l'occurrence, pour ce qui concerne les vœux sur ces zones-là, il ne vous a évidemment pas été répondu et je vous demande d'être respectueux des réponses qui vous sont faites au Conseil de Paris : circulez, il n'y a rien à voir ; tout va bien à la porte de la Chapelle. Ce n'est absolument pas cela M. HONORE qui a été répondu. Je conçois que vous préféreriez entendre ce que vous préféreriez que l'on vous dise. J'y étais, ce n'est pas la peine d'aller lire de compte rendu ; regardez les vidéos, ce sera encore plus rapide pour se rendre compte de l'inanité de la façon dont vous résumez des débats qui n'ont absolument pas eu cette teneur-là, loin s'en faut y compris parce qu'il a été répondu assez précisément sur les démarches entreprises à la fois en matière d'urbanisme et en matière plus directement de gestion, très difficile, de la question de taxis.

Pour ce qui est de la porte Montmartre, je vais demander à Mme PROUST de vous répondre en veillant bien à dire : tout ne va pas formidable, il y a des sujets... pour que l'on n'aille pas raconter ailleurs qu'ici des absurdités telles que ce que l'on vient d'entendre.

Sarah PROUST : M. HONORE, je vais vous répondre, avec beaucoup de politesses d'abord parce que vous posez un sujet réel. Mais avant de parler de la porte Montmartre, permettez-moi de vous dire qu'effectivement, notre téléphone sonne beaucoup sur l'ensemble des quartiers du 18^{ème} arrondissement et qu'il y a exactement une semaine, nous étions avec le Maire dans une réunion avec beaucoup de riverains de la porte de la Chapelle avec lesquels nous avons évoqué effectivement les sujets de tranquillité publique mais aussi les sujets d'urbanisme, les sujets de propreté, les sujets associatifs et aussi les sujets liés à la culture et que dans ces réunions de riverains, même si les questions de tranquillité publique prennent beaucoup d'importance, nous avons aussi le temps et le loisir de pouvoir évoquer tous les autres sujets avec les riverains et de pouvoir construire avec eux un certain nombre de projets sur l'Arrondissement.

Alors, pour répondre à votre vœu sur la question de la porte Montmartre, au risque de vous étonner un peu M. HONORE, je vais vous remercier d'avoir déposé ce vœu parce que cela nous permet et cela me permet ce soir de pouvoir dire beaucoup de choses sur ce quartier important de l'Arrondissement, tout ce que nous y avons fait, tout ce que nous allons continuer à y faire. Peut-être commencer par quelques éléments de chronologie.

Notamment, le 14 octobre dernier M. HONORE, à l'occasion d'une réunion publique sur la question du tramway où vous étiez présent avec un certain nombre d'élus ici qui étaient venus présenter les projets liés au transport, beaucoup de riverains s'étaient déplacés pour venir discuter des questions de tranquillité publique. Il se trouve – et vous étiez là - au tout début de cette réunion, quant les riverains ont souhaité évoquer d'autres sujets que ceux liés au tramway, nous avons proposé de discuter avec les riverains dans une autre salle. Nous avons vu avec M. MENEDE et Mme PREMEL beaucoup de riverains pour discuter de ces sujets-là.

Puis, au bout de deux heures de réunion, il se trouve que Mme PREMEL et M. MENEDE sont allés avec les riverains donc tardivement puisque c'est aussi important de voir ce qui se passe tard le soir dans l'ensemble des quartiers de l'Arrondissement, ils sont allés, moi j'ai arrêté juste après la réunion, discuter avec les riverains sur place parce que c'est important de le faire dans les salles de réunion mais c'est aussi important d'aller sur place et de voir effectivement ce qui se passe dans un certain nombre de quartiers que nous connaissons bien.

Puis, cela était le 14 octobre, 12 jours après, puisque nous étions engagés à le faire, nous sommes revenus avec M. BRIANT, avec M. MENEDE, avec Mme PREMEL aussi pour rediscuter avec les riverains avec un certain nombre de solutions.

Trois semaines après, début novembre, le Maire s'est à nouveau rendu sur place pour discuter avec les riverains, pour discuter avec l'amicale des locataires, notamment de la rue du Lieutenant-colonel Dax pour discuter avec eux mais aussi pour dire tout ce qui avait été fait et tous les projets que l'on pouvait construire ensemble.

Donc d'abord sur votre vœu, permettez-moi de contester le fait que la Mairie n'entende pas les riverains, on ne les a pas entendus et continuera à ne pas les entendre. Nous avons été très nombreux à nous déplacer, très nombreux à discuter des sujets de tranquillité publique mais au-delà, les questions d'urbanisme aussi qui sont importants dans ce quartier-là et les questions sociales.

L'autre élément que vous évoquiez dans votre vœu, c'est lié à la question de la vente à la sauvette. Moi, j'aimerais parler d'abord de la question du Carré aux biffins parce que oui, il y a, depuis quelques temps, une augmentation des vendeurs à la sauvette dans le quartier. Cette augmentation-là, elle fragilise le fonctionnement du Carré aux biffins, cela crée beaucoup de nuisances pour les riverains. Nous en sommes conscients. Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? Parce que c'est important aussi de pouvoir comprendre un peu les situations pour pouvoir les régler au mieux.

D'abord, des dispositifs notamment policiers ont été renforcés sur la porte de Montreuil ; ce qui a évidemment des conséquences porte Montmartre et aussi puisque les derniers événements que nous avons évoqués au début de ce Conseil municipal ont eu un impact fort sur la question des effectifs de police et sur le remplacement à Paris. Le Carré aux biffins était fermé le weekend du 17 janvier et parce que les agents de la DPP ont exercé un droit de retrait, parce que dans le cadre du plan Vigipirate

attentat, ils souhaitaient être dotés de gilets pare-balle, ce qui a été fait le vendredi suivant, donc le Carré a réouvert le lendemain. Mais c'est vrai que lorsque le Carré a fermé, il y a eu plus d'espaces pour la vente à la sauvette.

Je souhaite, à cet égard, rappeler l'engagement de la Ville et l'engagement de la police pour faire en sorte que l'activité du Carré aux biffins se passe dans les conditions les plus confortables possible pour tout le monde et rappeler quand même, parce que votre vœu ne le dit pas malheureusement, que pour les trois jours habituels de ce marché-là, ce sont deux équipages de la DPP, parfois trois – deux équipages c'est douze personnes – qui sont sur place, des effectifs locaux du commissariat et des effectifs à cheval de la garde républicaine. Alors, on sait que ce n'est que ce dispositif-là, global et d'ensemble, qui permet d'avoir une pérennité du Carré aux biffins mais aussi de la tranquillité, non seulement des riverains, des vendeurs enfin des biffins et surtout de riverains ; nous savons que c'est uniquement par d'abord un travail de court terme mais qui doit être poursuivi, que le travail que l'on mène sera efficace.

Alors, l'ensemble des élus concernés – je sais que M. MENEDE dira un mot sur la question de propreté – sur toutes les délégations que vous pouvez évoquer dans votre vœu, la police aussi du 18^{ème} arrondissement et la garde républicaine mais aussi tous les agents de la Ville et notamment la DPP sont très engagés sur l'ensemble de l'Arrondissement mais aussi évidemment sur la question de la porte Montmartre.

Votre vœu sous-entend que ni les uns ni les autres, c'est-à-dire ni les élus, ni les agents de la Ville, ni la police ne feraient quoi que ce soit, ne seraient engagés sur l'environnement de la porte Montmartre sur lequel il y a encore beaucoup de travaux à faire mais sur lequel nous sommes vraiment profondément engagés les uns et les autres.

Donc au regard de la façon dont votre vœu est formulé, au regard des éléments en relation avec ce qui est fait, de la façon et des mots que vous avez choisis, nous contestons votre vœu, donc j'en appelle au rejet.

Gilles MENEDE : Effectivement, je souscris totalement à ce qu'a dit Mme PROUST dans l'analyse de la situation. Nous nous sommes beaucoup déplacés sur le secteur et nous avons commencé à faire un certain nombre de choses.

Je voudrais revenir sur un certain nombre de points concernant l'engagement des services de la DPE qui traite effectivement ce quartier de manière globale que ce soit tout au long de la semaine par les services de la DPE, également aussi sur les marchés de l'avenue de la porte Montmartre et le prestataire privé qui gère le Carré aux biffins du samedi au lundi en faisant un traitement spécifique tous les soirs de ce Carré aux biffins en traitant, comment on va le dire, les urées tous les soirs, en faisant un lavage ensuite de ce Carré aux biffins les lundis soirs. Donc effectivement, il y a un traitement spécifique qui est fait. Ajouté à cela le traitement habituel de la DPE qui est de s'occuper de la collecte des ordures ménagères tous les matins et également des réceptacles de propreté qui sont vidés tous les jours.

Effectivement, moi aussi, je conteste cette idée selon laquelle on n'aurait rien fait. Alors évidemment, il y a toujours des choses à améliorer mais aujourd'hui, ce que l'on peut constater, c'est que l'on a une adaptation des services de propreté à l'usage réel de ce territoire pour coller à la réalité du terrain, pour

conserver autant que possible une vie agréable sur ce terrain en fonction de la tenue de ce Carré aux biffins, de la tenue des marchés de la porte Montmartre et des différents travaux que l'on a dans le quartier.

Donc, je ne peux pas souscrire à ce que vous dites comme quoi le quartier serait abandonné, les demandes des habitants seraient non entendues car nous avons déjà essayé de démontrer en tout cas que nous faisons un certain nombre de choses sur le quartier.

Pour tous les signalements, moi aussi, mon téléphone sonne fréquemment et que ce soit d'ailleurs sur la porte Montmartre, la porte de la Chapelle ou la porte d'Aubervilliers et effectivement, il y a divers moyens de signaler. Les habitants sont invités à faire des signalements sur le 39 75 et sur l'application « Dans ma rue » pour améliorer la réactivité des services de la DPE.

Enfin, on essaie aussi autant que faire se peut d'augmenter la verbalisation sur ce secteur-là et on fait le nécessaire pour cela. Voilà les éléments que je voulais apporter au débat.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup, M. MENEDE. Avant de redonner la parole à M. HONORE pour savoir s'il a l'intention de retirer son vœu, est-ce que ces réponses appellent des réactions ? Non. M. HONORE souhaitez-vous retirer votre vœu ?

Christian HONORE : Vous savez, excusez-moi mais Mme PROUST parlait de la fameuse réunion que vous présidiez avec M. NAJDOVSKI sur le trame. On voit très bien comment cela s'est passée, des personnes se sont mis à crier, ont manifesté fortement leur mécontentement, des élus dont Mme PREMEL est sortie et ensuite, il y a eu des réunions dans la rue du Colonel-Dax, pardonnez-moi mais j'étais averti bien avant la réunion et pratiquement les gens nous téléphonaient ou nous envoyaient des SMS pour savoir ce que vous étiez en train de dire vous, M. BRIANT, dans la rue du Colonel-Dax.

Donc, pardonnez-moi, mais vous faites un peu de l'autosatisfaction, ce qui est très bien. Je maintiens mon vœu...

Eric LEJOINDRE : Mais ce n'est une deuxième intervention sur le sujet. C'est un point sur votre vœu parce que l'on ne va pas remettre le débat sans cesse.

Christian HONORE : Oui, certainement mais par exemple, vous disiez tout à l'heure que ce que je disais sur l'intervention de l'adjoint au Maire était faux, je suis désolé. Le vœu que j'avais porté au Conseil de Paris au nom du groupe, je proposais une réunion d'information des acteurs du quartier et l'adjoint au Maire s'est mis à dire... Non, ce n'était pas Mao PENINO. Il m'a dit : mais on n'a pas besoin d'une concertation. La concertation se fait déjà d'elle-même. Voilà. Alors, les personnes intéressées n'auront que, vous avez les raisons de le dire, d'aller voir la vidéo.

Eric LEJOINDRE : Absolument.

Christian HONORE : Donc, je maintiens mon vœu. Vous allez voter contre, on vote toujours de notre déni, c'est regrettable.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.9 à la majorité soit 8 voix pour dont 2 pouvoir (UMP-CI), 35 voix contre dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 1 abstention (NI (Mme MEHAL)

DELIBERATION : 18.2015.10 : Vœu du groupe UMP-CI à Mme la Maire de Paris

concernant le développement de la pratique du vélo à Paris.

Eric LEJOINDRE : On en vient à un deuxième vœu de l'UMP qui concerne le développement de la pratique du vélo.

Je redonne les éléments. On ne fait pas de débat. Vous présentez votre vœu. On y répond. Il y a une intervention rapide éventuelle des groupes politiques pour donner leur position. On ne fait pas deux fois le même débat.

Christian HONORE : Bien entendu, M. le Maire, il n'y aura pas de débat à condition, pardonnez-moi, que vous ne jugiez pas mes propos d'une manière un peu négative. Que vous ne soyez pas d'accord, je le conçois. Nous sommes l'opposition, vous êtes la majorité et nous ne sommes pas d'accord. C'est clair. Mais ce n'est pas la peine d'avoir des petits mots du style absurdité, bêtise, etc. Non, M. le Maire. Pas comme cela.

Eric LEJOINDRE : M. HONORE, j'entends cette réflexion. Dans ce cas-là, il n'est pas absolument obligatoire de rapporter de façon particulièrement erronée des propos qui étaient tenus par d'autres. Vous voudrez bien que je réagisse sur des choses que j'entends.

Mais on va parler de votre vœu qui concerne le développement de la pratique du vélo à Paris et j' imagine dans le 18^{ème}.

Christian HONORE : Mais c'est vous qui dites que c'était erroné. Moi, je maintiens que j'ai raison. Donc vous n'êtes pas d'accord avec moi. Cela ne signifie pas que c'est absurde. Eh oui, Monsieur, il faut respecter l'opposition. Vous respectez l'opposition et tout ira bien.

Concernant le développement de la pratique du vélo à Paris, c'est un vœu qui va être commun pour tout le Conseil de Paris, tout le groupe UMP du Conseil de Paris, M. BROSSAT a raison de le faire remarquer.

Considérant que le vélo ne représente que 5 % des déplacements à Paris, beaucoup de Parisiens et d'habitants de la Métropole craignent les conditions de circulation pour leur sécurité. ;

Considérant que pendant la dernière mandature, le linéaire d'itinéraire vélo a principalement progressé grâce aux couloirs de bus et à la mise en double sens cyclable des pistes limités à 30 km/h, que les couloirs de bus sont loin de représenter des itinéraires cyclables protégés, la cohabitation avec les bus et les taxis étant parfois difficile ;

Considérant qu'il manque à Paris des itinéraires cyclables à forte capacité, facilement identifiables et permettant de traverser rapidement la capitale en limitant les intersections avec les autres usagers de la voirie ;

Considérant que le cantonnement des carrefours avec les autres modes de déplacement, bus et piétons notamment, doit être amélioré pour permettre aux cyclistes de traverser en toute sécurité des places et carrefours ;

Considérant que 71 % des ménages parisiens ne sont pas équipés de vélo – Vélib' ne représente que 28 % des déplacements à vélo – notamment à cause des nombres insuffisants d'emplacements sécurisés ;

Considérant que le vélo à assistance électrique peut constituer une solution plus attractive pour les trajets domicile-travail ;

Considérant que les actions de sensibilisation de tous les usagers de l'espace public doivent être amplifiées, en priorité les nouveaux conducteurs ;

Considérant que le cycliste est aussi un acteur de sa sécurité et doit être conscient des dangers encourus par le non-port de casque, le dépassement par la droite, le franchissement des feux-rouges, l'utilisation des casques audio ou de kit main libre ;

Considérant qu'il est regrettable que la commission créée par délibération lors de la séance du Conseil d'arrondissement du 29 juin 2009 n'est pas été réunie de manière régulière ;

Les élus du groupe UMP et citoyens indépendants émettent le vœu que des emplacements de stationnement soient créés sur la voirie chaque année notamment à proximité de pôles intermodaux en privilégiant les solutions innovantes comme les consignes automatiques enterrées ;

Que la mutation de la voirie parisienne et notamment les places soient accélérées pour favoriser les cheminements cyclistes en toute sécurité, sas vélo, feux tricolores dédiés, tourne-à-droite et tout droit cycliste, signalisation facilement mémorisable, que l'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique soit revalorisée et que la version électrique du Vélib' soit déployée au plus vite ;

Que la commission créée le 29 juin 2009 soit réunie plus régulièrement et qu'un groupe de travail réunissant les associations de cyclistes, d'automobilistes et les auto-écoles soient mises en place pour sensibiliser les futurs conducteurs lors de l'apprentissage de la conduite ;

Que les campagnes d'information à destination des cyclistes sur les dangers de certains comportements soient amplifiées (écran de borne Vélib, tracts sur les vélos, un stationnement, etc.).
Voilà, mes chers collègues.

Eric LEJOINDRE : Je vais laisser la parole à M. BEPPO pour donner des éléments de réponse mais avant de le faire, il y a beaucoup de choses que je n'admets pas dans les propos tenus autour de cette table. Il y a une chose que je n'admets pas : c'est de m'entendre reprocher de ne pas respecter l'opposition. Il n'y a pas une mairie à Paris, donc sans doute pas une mairie en France, où les élus de l'opposition sont aussi associés que vous l'êtes et où la parole est aussi libre qu'en Conseil d'arrondissement du 18^{ème} et on me le reproche suffisamment souvent. Il n'y a pas une mairie où

l'opposition a autant la parole qu'ici. Elle peut intervenir plusieurs fois sur le même sujet, soit avec plusieurs intervenants, soit la même personne réponde. Il n'y a pas une mairie où les débats soient aussi longs, c'est un fait, mais du coup aussi riche et où l'opposition soit autant respectée. Alors vos leçons M. HONORE, sur la façon dont on doit traiter l'opposition, vous allez les faire à Mme KUSTER, vous allez les faire aux autres mairies d'Arrondissements de Paris qui ont une pratique et je le sais pour avoir des amis dans l'opposition, extrêmement différente et vous reviendrez ensuite peut-être me dire comment je dois diriger ce Conseil. Mais très franchement, il n'y a pas un Conseil d'arrondissement où on... il ne m'est pas reproché de mépriser l'opposition, de ne pas lui laisser la parole, de ne pas l'écouter. Cela commence vraiment à m'exaspérer d'autant que je le redis, on est dans une période politique et chacun l'a compris, où on essaie les uns et les autres d'être sous une forme de dépassement. Là, je constate qu'encore une fois à ce Conseil, il m'est reproché quelque chose qui est dramatique, c'est-à-dire de ne pas respecter l'opposition, c'est-à-dire de ne pas respecter la démocratie, alors même qu'il y a ici une pratique qui était d'ailleurs celle de mon prédécesseur qui, bien au contraire, est la plus respectueuse qu'il soit de l'opposition. Je dois dire qu'il me semble souvent et on l'a encore vu aujourd'hui que c'est vos interventions ou celles de vos amis qui sont irrespectueux, soit des personnes et cela l'a été nommément un peu avant, soit de la qualité de notre débat. Je le dis : ces méthodes doivent cesser. Moi, si on continue comme cela, je ne serai non respectueux de l'opposition et je ferai en sorte que la police des séances soit mieux respectée et on appliquera à la lettre le mode de fonctionnement que l'on a défini, notamment sur les prises de parole. Vous allez voir que l'on va me remercier parce que les débats seront moins longs mais moi, je me reprocherai de ne pas laisser autant de liberté aux débats parce que je crois que cela compte. Mais ces leçons de moral, très franchement, cela suffit !

Félix BEPPO : Effectivement, ce qui vient dans la longue lignée des vœux de l'UMP est à la fois surprenant. Plus surprenant parce qu'il rejoint la liste, en effet, des vœux UMP qui se saisissent des projets de l'exécutif, l'habillent à leur sauce, soit pour en prendre un petit peu de paternité, soit leur légitimité. Là, on est tout à fait dans ce cas mais je crois que personne n'est dupe.

Moi, en ce qui me concerne, je me réjouis, M. HONORE, que l'opposition découvre qu'il y ait une politique vélo à Paris et pas depuis hier et certainement pas après ce vœu, nous continuerons à faire ce que nous avons toujours fait sur ce sujet depuis la première mandature de Bertrand DELANOË avec un cap que nous refrançirons encore entre 2015 et 2020, j'en dirai un mot tout à l'heure.

Ce vœu est donc surprenant sur le fait que vous découvrez nouvellement la promotion des politiques de mobilité durable et la promotion du vélo donc je vous souhaite, bien évidemment, la bienvenue.

Plus sérieusement, vous faites référence à un certain nombre de choses. Moi ce que je voudrais rappeler, c'est qu'effectivement on n'a pas découvert les choses. La dernière enquête globale de transport indique les parts modales où grosso modo la marche à pieds est à 52 %, les transports en commun à 32 %, la voiture particulière à 10 %, ce qui est effectivement énorme et qui montre que notre politique transport fonctionne. Dans la période dont je vous parle et quasiment en disant : la part de vélos est passée de 1 à 3 %. Donc, nous avons multiplié par trois la part modale des vélos grâce à une politique de transport cohérente et où les vélos trouvent totalement leur place. Effectivement, il est dommage, vous parlez tout à l'heure dans votre vœu de ces comités vélo qui existent effectivement dans le 18^{ème} arrondissement et pas uniquement, M. HONORE, nous regrettons de ne pas vous avoir vu plus souvent. Je me souviens de votre mobilisation sur l'itinéraire cyclable de la rue Damrémont mais le reste, on ne vous a jamais vu participer au comité vélo. Effectivement, la semaine dernière, vous étiez invité avec nous à discuter avec la voirie des sujets liés aux nouveaux plans vélo, nous ne vous y avons pas vu. Je vous informe que la prochaine aura lieu le 11 février prochain, j'espère vous y voir de manière à ce que nous puissions partager votre nouvel engouement pour les deux roues et nous

aurons l'occasion, effectivement, d'échanger sur un certain nombre de choses qui font déjà l'objet de discussions, je vous le disais tout à l'heure.

Votre vœu sur le fond, il n'est pas acceptable parce que vous semblez ignorer que, tout ce que nous avons fait sur les questions de vélo, nous l'avons fait dans la concertation et dans une certaine façon de concevoir la démocratie participative et l'engagement citoyen sur des sujets qui les concernent au premier chef. Donc, il ne vous a pas échappé que Christophe NAJDOVSKI au mois de juin dernier, tout de suite après l'élection, a entamé les discussions avec toutes les associations parisiennes dans le cadre d'un comité vélo parisien. Egalement, au mois d'octobre, nous avons lancé une consultation par internet pour réclamer les avis sur la politique des deux roues que nous souhaitons mettre en œuvre. Effectivement, cette démocratie citoyenne apparemment, vous n'y avez pas participé, vous pensez à travers un vœu, pourquoi pas ? Il reste que la démarche, elle est engagée depuis l'année dernière. Notre politique en matière de vélo est engagée depuis deux mandatures et nous souhaitons lui faire franchir un cap supplémentaire à travers le nouveau plan vélo qui sera présenté lors du Conseil de Paris du mois de mars prochain. C'est l'occasion pour nous de rencontrer – ce sera le cas le 11 février, très localement – les associations qui ont un certain nombre de choses à nous dire et de choses très sérieuses alors cela, sur le fond et sur la démarche, votre vœu effectivement ne répond pas aux choses.

Sur le deuxième point, les propositions que vous faites, alors ce sont des propositions qui découvrent aussi, si vous me permettez cette expression, l'eau chaude parce qu'il y a un certain nombre de choses qui sont complètement déjà inscrites et déjà font partie des choses annoncées par Christophe NAJDOVSKI sur ce plan vélo. Donc, vous les reprenez dans votre vœu. J'allais dire, vous êtes bien inspiré mais en même temps, effectivement nous aurons l'occasion d'en reparler. Grâce à Dieu, il y a un certain nombre de choses qui avancent très bien avec les comités vélo qui se sont déjà saisis du sujet.

Par exemple, pour illustrer le propos, vous suggérez qu'il y ait un certain nombre d'axes majeurs et vous suggérez les axes majeurs reliant l'est et l'ouest et le nord et le sud, tout cela est contenu dans le nouveau plan vélo actuellement soumis au débat. Donc, vous voyez bien qu'effectivement, ces choses-là ne sont pas nouvelles ni pour nous ni pour les associations de vélo et de promotion du vélo qui travaillent avec nous. Vous suggérez également qu'en gare, on puisse faire un certain nombre de choses autour du stationnement, tout cela est contenu dans le plan vélo et aura un développement très concret, gare de l'Est ou la gare Rosa Parks, ce qui sera inauguré en 2017 et fait l'objet de la part du STIF d'un certain nombre d'engagements politiques très clairement établis et qui, encore une fois, sont au cœur de ce plan vélo.

Vous proposez des choses qui sont effectivement déjà dans le plan, je le disais tout à l'heure, mais vous proposez aussi des choses qui sont inadaptées.

Vous nous suggérez d'utiliser la Petite Ceinture pour y faire des pistes cyclables. Effectivement, pour qui s'intéresse au sujet, on sait très bien que l'un des enjeux majeurs de ces pistes cyclables et de notre politique vélo est le sujet de la continuité de ces schémas vélo. Tout le monde sait que le boulevard de la Petite Ceinture, une fois que vous y êtes sur la Petite Ceinture et que vous voulez rejoindre les axes importants parisiens, il y a un problème de continuité, de lisibilité et que donc, la proposition que vous faites, elle est aujourd'hui, je dirais, complètement impraticable. Pour nous en tout cas, elle ne sera absolument pas retenue pour ces raisons-là.

Deuxième chose sur le volet sécurité que vous évoquez dans votre vœu et notamment les angles morts et la sécurité, tous ces sujets-là sont abordés dans le plan vélo. Donc, je ne vais pas développer à souhait tous ces éléments. Le plan vélo, nous aurons l'occasion encore une fois, lors d'un prochain Conseil d'arrondissement, de l'évoquer très concrètement et lors du comité vélo du 11 février prochain. Tant sur le fond que sur la forme, j'ai envie de dire, votre vœu n'est pas acceptable parce que cela reprend effectivement des choses qui sont déjà très largement débattues malheureusement sans vous. Vous venez débattre et participer au débat juste avec un vœu, je crois que ce n'est pas suffisant. Je demanderais que l'on rejette votre vœu en le votant négativement.

Didier GUILLOT : Moi, je dirais que dans un premier temps quand j'ai lu ce vœu, je me suis dit, chouette, l'UMP est converti au vélo. Je vais peut-être pouvoir le voter. Puis après, quand on rentre dans le détail effectivement, on se dit qu'il y a quand même quelques petites choses qui clochent.

D'abord, il y en a une que je voudrais souligner parce que c'est, pour le coup, une erreur quasiment historique. C'est la phrase sur le considérant sur les couloirs de bus. Je rappelle les choses comment elles se sont déroulées. Dans la première mandature de Bertrand DELANOË, on a envisagé une nouvelle forme de pistes cyclables qui étaient les couloirs bus et qui ont été développés très rapidement dès 2001 dans tout Paris et qui ont plutôt bien fonctionné ; qu'on a intérêt avant tout et je le dis, moi qui suis cycliste quotidien, je fais entre 15 et 40 km de vélo par jour, pour les vrais cyclistes, entre guillemets, c'est le pied mais effectivement, le problème des couloirs bus, c'est que cela fait peur à des personnes qui voudraient prendre le vélo de manière plus occasionnelle ou qui ont justement un rapport un peu plus distant au vélo. Donc, il fallait effectivement développer de nouveaux secteurs.

Or, dans la deuxième mandature de Bertrand DELANOË donc dès 2008, de nouvelles pistes cyclables ont été développées dans tout Paris. C'est vrai que j'ai un regret personnel, c'est que cette dynamique qui a été engagée d'abord par Annick LEPETIT qui était du 18^{ème}, puis ensuite par Julien BARGETON, c'est vrai que – je vous le dis ici très tranquillement – on est passé à côté de cette dynamique-là mais il y a eu tout de même 200 km de pistes cyclables, de très belles (celle de la rue Lafayette, celle du quai de l'Hôtel de Ville..., toutes celles qui longent le boulevard des Maréchaux qui sont très réussies, accompagnées de tramway).

Dans cette mandature, Christophe NAJDOVSKI en annonce 700 km. Donc moi, je fais une règle de trois très simple et je l'ai dit déjà à la première réunion et je le maintiendrai tout au long des discussions sur le sujet, le 18^{ème} c'est 10 % des habitants et 10% du territoire de Paris, donc j'espère que pour rattraper ce petit retard que nous avons à l'allumage, nous pourrions engager pas loin de 70 km au moins de pistes cyclables nouvelles dans le 18^{ème} et de vraies pistes cyclables, effectivement parce que c'est de cela dont nous avons besoin.

Je ne reviendrai pas sur la conversion de M. HONORE qui, en plus dans la bouche de M. HONORE vaut son pesant de cacahuète parce que, effectivement, quand il s'est agi de faire une piste cyclable dans le 18^{ème} il y a quelques années, le principal opposant dans cet Arrondissement était M. HONORE. Avec des considérants qui étaient assez gratinés puisqu'il nous expliquait que tous les commerçants allaient fermer, parce que cela allait leur faire perdre la clientèle. Je crois qu'il n'y a pas un seul commerçant entre nous qui a fermé cinq ans après cette modeste piste cyclable (ce n'est que 300 m de piste cyclable pour tout le 18^{ème}). Donc, il y a un moment où le zèle des néo-convertis c'est sympathique mais c'est un petit peu excessif.

Par ailleurs, je rappelle également que l'engagement pour le vélo, c'est effectivement aussi une question des maires d'arrondissements et que, à Paris, il y a aujourd'hui neuf maires d'arrondissements UMP. Il y en avait huit dans la précédente mandature et qu'ils n'ont pas brillé dans leur comité vélo à eux. Je vous invite à lire le passage sur le sujet dans le livre d'Anne HIDALGO pour parler notamment du 15^{ème} arrondissement. Vous verrez que le volontarisme très récent en la matière n'existe pas dans les arrondissements. Moi qui me balade dans tout Paris pour mes raisons professionnelles, je peux vous dire que quand on va dans les arrondissements effectivement de l'Ouest parisien, on les cherche les pistes cyclables et on les cherche vraiment. C'est une compétence aussi des maires d'arrondissement. D'ailleurs, le maire d'arrondissement voisin, M. MADEC a été particulièrement proactif et là pour le coup, quand on va dans le 19^{ème}, des pistes cyclables, il y en a partout.

Donc, la conversion nouvelle, je trouve qu'elle est assez grossière pour ne pas dire limite grotesque.

Philippe DURAND : Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit par rapport à la concertation qui a été faite au niveau parisien sur ce plan vélo. Je voudrais apporter des choses un peu supplémentaires par rapport à comment on peut développer un plan vélo sur la Ville, parce qu'au-delà des infrastructures, c'est quand même des personnes qui sont sur des vélos. On a parlé de prévention, d'éducation et donc, effectivement former – dès le plus jeune âge – à l'utilisation du vélo en ville. Ce n'est pas du tout pareil qu'utiliser son vélo à la campagne. J'ai le souvenir qu'à la porte Montmartre avant, quand il y a eu le chapiteau la Rue, il y avait six mois le chapiteau la Rue, et il y avait six mois la prévention routière et qui faisait des actions de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière. Alors, l'avantage c'est aussi d'apprendre un outil de mobilité dans la ville, mais c'est aussi d'apprendre des règles qui sont le code de la route, qui sont un équipement, qui sont des mesures de sécurité, etc., et on a parlé tout à l'heure d'éducation, de prévention, etc. C'est aussi une façon de rentrer dans un système d'éducation et de prévention.

Sur le plan vélo, l'autre aspect le plus difficile pour l'ensemble des cyclistes est la sécurisation des vélos, parce que plus, ils sont perfectionnés, plus ils sont enviables. Donc là, il y a aussi à travailler avec les bailleurs, avec les copropriétés pour pouvoir faire des garages vélos sécurisés. Merci.

Hugo TOUZET : Je voulais simplement associer les élus communistes front de gauche à la critique de la méthode de l'UMP parce que quand on lit ce vœu au premier regard, on peut se dire en effet pourquoi ne pas le voter. C'est vrai qu'il y a des éléments intéressants, c'est vrai que le développement du vélo est un sujet important. Pour autant le but des vœux, c'est de mettre sur la table – on l'a dit – des thématiques qui n'y sont pas déjà, et en l'occurrence, je n'ai pas l'impression que ce soit le cas ici. Les échanges et les concertations, les discussions, elles ont eu lieu avec les associations, avec les mairies d'arrondissements mais aussi avec toutes celles et tous ceux qui souhaitaient – via une large concertation Internet qui a permis à près de 7 000 usagers en décembre de s'exprimer. Donc, non seulement les discussions ont eu lieu, mais elles vont ensuite continuer ces prochaines semaines.

Alors, il y a deux solutions : soit l'UMP n'était pas au courant de toutes ces démarches, c'est maintenant chose faite et je pense qu'on n'a pas besoin d'un vœu, ou alors, l'opposition essaie de s'approprier un enjeu, une réflexion qui est déjà en cours depuis plusieurs mois. Donc, dans ce cas-là, je pense qu'il faut en effet voter contre ce vœu, comme ça a été bien dit par M. BEPPO.

Eric LEJOINDRE : M. HONORE, est-ce que vous maintenez votre vœu ?

Christian HONORE : Alors, une précision de la part de M. BEPPO parce que je dois vous dire que c'est moi qui ai rajouté la commission créée par délibération du 29 juin 2009. Vous êtes en train de me dire que cette commission se réunit régulièrement. Je vous dis – et là, j'en suis désolé – que je ne reçois pas d'invitation si vous me parlez bien de la commission qui avait été créée à l'initiative de M. LAMY.

Félix BEPPO : Je vous parle bien de cette commission M. HONORE et je n'ai pas – vous m'en excuserez – fait une recherche d'archives très précise. Ce que je sais, c'est que la réunion de la semaine dernière à laquelle certains de nos collègues ont été invités, vous y étiez également... Peu importe, en tout cas, je vous annonce la prochaine c'est le 11 février et nous sommes très heureux de pouvoir vous compter parmi nous, maintenant que vous partagez la mission.

Eric LEJOINDRE : On ne va pas rouvrir le débat.

Christian HONORE : Oui, on ne va pas rouvrir le débat. Par contre, je vous dis que je n'ai pas vu passer cette invitation de la commission vélo, et c'est la raison pour laquelle j'insiste parce que j'ai – par ma propre initiative – porté le vœu qui va être porté dans tout Paris. J'ai rajouté cette commission parce que justement, je n'en entendais plus parler. Voilà, très sincèrement. Donc, il va falloir voir où on envoie cette invitation mais moi, je ne l'ai pas reçue. Bien entendu, on maintient le...

Eric LEJOINDRE : Le vœu est maintenu et je vais le mettre au vote. En l'occurrence, il est tout à fait logique que vous n'avez pas reçu intuiti personae d'invitation puisque les deux personnes invitées, donc membres du comité vélo, sont Laurent QUEINNEC et Valérie MOUZANUIK. Libre à vous de faire remplacer éventuellement les membres mais effectivement, vous n'avez pas – à titre personnel – été convié. Mais votre groupe l'a été.

16. Vœu du Conseil de quartier la Chapelle-Marx Dormoy à M. le Maire du 18^e arrondissement concernant la place de la Chapelle

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2015.10 à la majorité soit 9 voix pour dont 2 pouvoir (UMP-CI/ NI (Mme MEHAL)), 34 voix contre dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2015.11: Vœu du Conseil de quartier la Chapelle-Marx Dormoy

à M. le Maire du 18^e arrondissement concernant la place de la Chapelle

Eric LEJOINDRE : Nous en venons aux deux derniers vœux de notre conseil d'arrondissement qui sont des vœux non pas issus d'élus mais de deux conseils de quartier. Le premier vœu du conseil de quartier a été déposé par le conseil de quartier La Chapelle-Marx Dormoy. Alors, il s'avère qu'il n'y a pas de membres de ce conseil de quartier disponibles ce soir pour le présenter eux-mêmes puisque vous savez que, avec le nouveau règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, c'est maintenant les représentants des conseils de quartier qui sont amenés à présenter leur vœu. Je vais demander à M. DAWNY de présenter non pas en tant qu' élu du 18^{ème} mais en tant que représentant à ce stade du conseil du quartier La Chapelle-Marx Dormoy.

Cédric DAWNY : M. le Maire, mes chers collègues, merci. Donc, j'ai été mandaté en commission restreinte par les conseils de quartier pour porter ce vœu à votre connaissance. Il touche un sujet et

j'aurais aimé que, bien entendu, le sujet soit caduc. Or, il est toujours d'une actualité criante et je crains qu'il le soit encore pour quelques temps. Je ne vous cache pas aussi qu'il y a de fortes attentes, bien entendu, des habitants pour que des réponses puissent être apportées à leur quotidien mais également à celui des migrants. Si vous le permettez, je vais donc maintenant faire la lecture de ce vœu.

Considérant l'interpellation par un habitant approuvé par les conseillers de quartier présents lors du conseil de quartier du 19 novembre sur la situation dégradée de la place de la Chapelle ;

Considérant que la présence d'un marché sauvage sous le métro aérien et ses alentours conduit à une dérégulation de l'espace public tout en générant des problèmes de salubrité ;

Considérant également que l'installation d'un campement de migrants pose une imminente question humanitaire mais aussi de tranquillité publique pour les habitants ;

Le conseil de quartier La Chapelle-Marx Dormoy demande à M. le Maire de saisir les autorités compétentes afin de répondre efficacement et rapidement à la demande des habitants pour que la place de la Chapelle et ses alentours retrouvent une existence paisible et normale, mais aussi que les migrants soient mis à l'abri et pris en charge socialement.

Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci. Donc, je vais demander à M. BRIANT de donner des éléments de réponse. Je rappelle que les conseils de quartier s'adressant au Conseil d'arrondissement, nous sommes saisis. C'est maintenant au Conseil d'arrondissement de répondre sur le fond et/ou en l'occurrence de faire nous-mêmes un vœu qui s'adresserait à d'autres canaux puisque évidemment, on ne se vote pas des vœux à nous-mêmes.

Gérald BRIANT : Evidemment, c'est une grande et grave question. En l'occurrence, il y a deux questions principales, donc je vais répondre en deux temps. D'abord sur la question du campement situé sous le métro aérien au niveau du 39, boulevard de la Chapelle pour ceux qui connaissent. Cette situation-là où vous avez vu quand vous passez, vous avez donc maintenant beaucoup de tentes, des tentes qui ont été d'ailleurs données – il y en a à peu près 60 – elles ont été données par le DAL. Ce sont des migrants qui viennent de la Corne de l'Afrique, c'est-à-dire Erythrée-Soudan qui, pour la plupart, décident d'aller en Angleterre ou dans le nord de l'Europe. Ce sont évidemment des dispositifs qui relèvent de l'Etat dans l'asile. Il n'empêche que, nous, face à cette situation à la fois avec les signalements des habitants mais aussi parce qu'on pense qu'on ne peut pas rester les bras ballants devant cette situation, on devrait commencer à prendre des dispositions.

Nous sommes en train de missionner parce que ce n'est pas encore... la dernière fois au Conseil de Paris, on a voté un budget et là, pour le prochain Conseil de Paris, on va être sur un peu la thématique, donc, c'est avec Emmaüs Solidarité. On travaille sur un projet de coordination des interventions auprès de ces personnes migrantes. Donc, l'idée – si vous voulez – elle est à plusieurs ordres, c'est-à-dire de travailler à des aides très pratiques en termes de vestiaires, sacs de couchage, d'orientation de douche, distribution alimentaire, veille sanitaire, orientation vers les services de santé appropriés, prise en charge psychologique et information-évaluation pour l'accès aux droits. Puisque en plus, on est

avec des populations sur lesquelles la première des difficultés, c'est justement de prendre langue et d'essayer de les mettre dans des rails dans des dispositifs qui existent déjà.

Du coup, avec ce dispositif et dans les locaux d'Emmaüs, une permanence va être ouverte dans ce qu'ils appellent « l'accueil de jour de Bichat », ce n'est pas l'hôpital, et la Maison du 13. On a budgétisé un budget de près de 50 k€ pour cette opération qui a déjà commencé. C'est-à-dire que même si on n'était pas encore complètement calé, on ne voulait pas attendre. Donc, à partir de la deuxième semaine de janvier, des opérations sociales sont faites avec celles que vous avez déjà vues, qui sont celles de nettoyage régulier. Maintenant, c'est à peu près tous les deux jours, il y a des équipes qui passent à peu près entre 9h00 et 10h00 le matin et qui nettoient. Aux dires d'ailleurs de ceux qui viennent et des intervenants des associations, on a considéré en termes sanitaire un vrai progrès.

Donc sur cela, nous continuons. Mais dans le vœu qui est soumis à votre vote ce soir, vous voyez bien que nous ne lâcherons pas l'affaire parce que c'est quand même une prérogative de l'Etat, si nous pouvons suppléer par des moyens, il n'empêche que ça reste assez fragile. Evidemment, il y a de l'accueil qui est aussi inconditionnel, qui se fait à la boulangerie, il y a des places prises dans les gymnases. Enfin, il y a toute une série d'opérations qui, avec cette entrée d'Emmaüs, fait qu'aujourd'hui ils peuvent commencer à bénéficier de tout le plan hiver. Ce qui n'était pas possible au début parce que les gens voulaient rester, ils ne voulaient pas aller spontanément. Enfin, les gens, ils n'ont pas confiance, ils ne savent pas ce qu'on leur proposait. Donc, il fallait travailler avec des traducteurs, enfin voilà.

C'est pour vous dire que sur cette partie-là, on est vraiment en train d'y travailler, on a commencé à prendre des dispositions et on commence à avoir quelques premiers résultats. Il n'empêche que – et je vous dis ça – c'est quand même très frustrant parce que les populations qu'on voit, ce sont des populations qui bougent. Donc, tous les quinze jours, souvent ce n'est plus le même public, il y a tout à reprendre à zéro. Evidemment, c'est un lieu de passage. Tant qu'il y aura la situation malheureusement, de mon point de vue, au Soudan et à l'Erythrée, il se passera ce genre de problème.

Sur la deuxième partie qui concerne plus la vente à la sauvette, on est sur un phénomène hélas récurrent qui fait que maintenant, comme sous le pont, c'est un peu plus pratique pour vendre des objets, il y a une sauvette qui est en train de se développer à vitesse V, c'est-à-dire que ça prend des proportions qu'on a pu connaître au moment d'avant la création du Carré des biffins. Pour l'instant par rapport à la situation, on s'aperçoit qu'en fonction des opérations de police, en fonction de s'il y a un marché officiel ou pas, les revendeurs bougent, c'est-à-dire qu'en l'occurrence, cela va de Barbès jusqu'à Stalingrad. Donc, ce sont toujours des gens qui ont plus l'habitude de vendre comme ça, qui sont en capacité de tout de suite bouger. Donc c'est vraiment très compliqué à régler et c'est – enfin toujours de mon point de vue – de toute façon, on peut penser qu'en ayant plus de forces de police, qu'en faisant des actions un peu plus centralisées, on pourra faire bouger les choses, oui, d'une certaine manière. Mais face à l'afflux, face à la montée, face à cette pauvreté galopante, on est de plus en plus dans la grande difficulté.

Il n'empêche que nous ne lâcherons pas face à la difficulté, nous ne restons pas les bras ballants et nous avons engagé une série de dispositions. Il y a d'abord sur la question du lieu géographique sous le pont. Si vous avez bien écouté les vœux d'Eric LEJOINDRE, on a commencé une des grandes missions pendant la durée de ce mandat. Ça va être justement d'aménager, donc nous allons aménager. Il va y avoir des réunions qui sont déjà programmées avec les arrondissements adjacents, le 10^{ème} arrondissement, 19^{ème} pour pouvoir travailler à aménager toute cette partie. D'une certaine

manière – et l'expérience montre – si on arrive déjà à faire que ça ne soit pas seulement des grandes enfilades mais essayer de travailler sur des terrains où il y a moins de mètres carrés, peut-être que par exemple, on pourrait commencer à travailler une forme de contrôle sur la vente à la sauvette et qu'il n'y aura plus de la vente à la sauvette parce qu'il y a des opérations. Ce qu'on a fait, nous, sur le Carré des biffins, peut-être pas dans les mêmes conditions mais il y a peut-être quelque chose à travailler. Du moins, il y a des expériences à regarder.

Donc, aménager physiquement les choses, ensuite faire intervenir des travailleurs sociaux. Evidemment, on ne lâche pas l'affaire parce qu'on sait être aussi très demandeur du point de vue des moyens de l'Etat ou du point de vue de la sécurité, et d'avoir des forces de police parce qu'on considère qu'il ne faut pas que ça s'installe. Toute une série de chantiers qu'on essaie de mettre en cours et que ça soit le plus rapide possible. Il n'empêche qu'on a décidé de prendre le taureau par les cornes et d'aller – et c'est une proposition de M. le Maire – vers des états généraux. Donc, on annonce un peu de la vente à la biflette pour faire le bilan de toutes ces ventes qui se font sur tout le territoire parisien et d'ailleurs Île-de-France parce qu'on est face à une montée qui ne concerne – vous l'avez compris – pas que le seul 18^{ème}. Mais l'idée que nous, avec notre expérience et avec aussi des besoins, pourquoi ne pas commencer à lancer les états généraux ?

Voilà un peu dans le désordre, même si j'ai essayé d'organiser la présentation avec deux sujets – que je rappelle – distincts, c'est-à-dire ce qu'on fait avec Emmaüs sur les migrants et en plus, la question de la vente à la sauvette où on essaie de développer une action au plus vite et qui donne des résultats permettant que les habitants reconquièrent un peu leur quartier.

Eric LEJOINDRE : Merci, M. BRIANT. Donc pour que tout le monde ait bien en tête la procédure qui est celle des vœux du conseil de quartier, le vœu du conseil de quartier a donc été pris en compte par le Conseil d'arrondissement qui a rédigé le texte qui vous a été distribué et sur lequel nous débattons pour, éventuellement, l'adopter. Je crois que Gérard BRIANT a dit beaucoup de choses. Il y a deux sujets distincts : le sujet des migrants et le sujet de la vente à la sauvette, qui sont concentrés sur un même territoire. Les dessous du métro aérien, le pont qu'on appelle « Eurovia » pour ce qui est des migrants et les alentours du square pour la vente à la sauvette même si on observe un déplacement vers la sortie du métro Chapelle en direction de Stalingrad et le boulevard de la Chapelle à ce niveau-là. Ce sont des sujets évidemment compliqués. Il faut apporter à la fois une réponse globale à chacun de ces problèmes et à la fois une réponse plus rapide et plus locale.

Pour ce qui est de la réponse globale, M. BRIANT l'a dit, il y a – sur la question des migrants – la réponse sociale à court terme qui doit permettre à un maximum de migrants de rentrer dans les conditions du droit commun. Et là encore, on sait – et chacun en a conscience que ce sont des sujets compliqués, des populations qui changent, qui ont un objectif qui leur a été fixé par leurs passeurs et la nécessité pour les autorités publiques ou associatives d'entrer dans un dialogue. Cela prend un peu de temps face à des gens qui craignent la parole officielle et qui croient plus leurs passeurs que les associations ou les autorités publiques. Mais l'objectif, c'est cela. C'est le retour aux droits communs et, bien sûr, la conscience que chacun a qu'il n'est pas acceptable de loger à cet endroit ; de loger ce n'est pas même le mot. Mais ce n'est pas un lieu qui est fait pour rester dans la difficulté. C'est qu'il faut créer un lien de confiance avec des gens qui ont tendance à partir relativement rapidement.

Là-dessus, le projet sur lequel on travaille avec les conseils de quartier, avec les associations locales est essentiel. Le réaménagement du boulevard de la Chapelle, c'est une solution à moyen et long terme, il faut quand même dire les choses, pour essayer de gérer ces questions d'occupation de l'espace. Mais nous, la Ville, on fait notre travail, et notamment, on met à disposition des moyens

importants pour essayer de gérer cette problématique compliquée qui concerne aujourd'hui la Corne de l'Afrique. Pourquoi est-ce qu'ils ont choisi cet endroit-là ? Ça, on ne le saura sans doute jamais, mais qui pourrait malheureusement concerner d'autres populations à d'autres moments de l'histoire ou sur d'autres territoires géographiques. Par exemple, à la porte Montmartre – on m'en parlait – il y a là aussi des sujets liés aux grands conflits internationaux. Et la Maire de Paris l'a rappelé, Paris est une terre d'exil, Paris est un lieu vers lequel beaucoup de migrants vont, et c'est d'ailleurs la vocation de Paris. Simplement, cela ne doit pas se faire dans ces conditions-là. Il y a des normes, il y a des règles de l'asile qui sont d'ailleurs en train d'être réformées pour essayer d'être mieux adapté à la réalité d'aujourd'hui. C'est dans cette dimension-là qu'il faut qu'on prenne en compte les choses. C'est ce que le vœu que propose Gérald BRIANT dit.

Pour la question des ventes à la sauvette, on est sur un phénomène plus récent mais beaucoup plus massif qui dure les jours du marché Barbès, du marché de la rue Lariboisière, qui s'explique sans doute en partie parce que la présence des forces de police sur le marché Barbès a entraîné un déplacement des vendeurs à la sauvette sous le métro aérien, enfin d'abord autour du square et puis sous le métro aérien, au métro La Chapelle. Là, je veux quand même dire que les riverains dont je suis, donc que je vois ce que j'ai vu, on peut constater beaucoup moins ces dernières semaines compte tenu de l'occupation des forces de police à d'autres tâches, mais dans les semaines qui ont précédé et notamment au mois de décembre et au tout début du mois de janvier, une nette amélioration grâce à l'action, la présence physique plus nombreuse de la police. C'est vrai que cette légère amélioration constatée par les riverains n'a pas tenu bien longtemps et on a bien vu. Pour le coup, moi, je n'en fais pas reproche aux policiers, je crois que personne n'en fait reproche aux policiers, mais on a bien vu que leur présence sur d'autres sites a entraîné une recrudescence du phénomène.

Là encore, il y a la réponse locale, aussi vite qu'on le peut, et cela ne peut être que la présence de la police à court terme pour éviter que ce point devienne un point d'installation permanente. Là encore, moi, je suis extrêmement attentif à ce que le commissaire puisse – dans la mesure des moyens qu'il a – mettre des hommes en présence nombreuse pour que les habitudes ne se prennent pas. Puis, à la réponse plus globale, et M. BRIANT l'a dit, la vente à la sauvette à Paris ce n'est pas que le sujet de La Chapelle ou de la porte Montmartre. C'est un sujet qui nous dépasse. Moi, j'en ai parlé longuement avec le maire de Saint-Ouen par exemple, soumis aussi aux mêmes questions ; avec le maire de Montreuil, avec le maire de Bagnolet, avec la maire du 20^{ème}, avec le maire du 19^{ème}. Donc, il y a la nécessité de prendre à bras-le-corps ce sujet qui est un sujet relativement nouveau, de faire le bilan des expériences qui existent à la porte de Montreuil, à la porte de Bagnolet, à la porte Montmartre.

Là encore, on est sur un temps relativement plus long mais la réponse du temps court, elle ne peut être que la présence policière. Sur le temps court, c'est la seule solution. Sur le temps plus long, il faut qu'on travaille sur le fond et on va essayer de mener ces deux chantiers en même temps. C'est pourquoi, Gérald BRIANT a proposé que le Conseil d'arrondissement, donc pas le conseil de quartier, bien sûr, le conseil de quartier a rédigé son vœu et c'est le vœu du conseil de quartier auquel nous, nous répondons, et qu'en réponse à ce vœu du conseil de quartier, nous puissions voter le vœu qui vous avait été présenté, qui mélange les deux sujets. Je me demande si on n'aurait pas dû, en fait, faire deux vœux, mais c'est un peu tard pour en faire la suggestion pour bien montrer que ce sont deux sujets qui n'ont rien à voir et qui essaient de répondre aux deux sujets dans les deux temporalités, l'instant présent. Comment on fait pour améliorer la situation rapidement ? Puis une réponse plus globale parce qu'on n'a malheureusement pas de baguette magique dans les mairies d'arrondissements de Paris. D'ailleurs, l'Etat non plus n'a pas de baguette magique. On a besoin de temps et de moyens pour y répondre.

Voilà, j'étais un peu long mais c'est vrai que comme j'ai eu l'occasion de voir beaucoup de mes voisins et puis des riverains dans différentes réunions, j'avais envie moi aussi d'en dire quelques mots. Donc sur la base du vœu présenté, M. JULIEN, Mme MEHAL, M. LISCIA, Mme PROUST. Chacun essaie de faire un peu court et on passera au vote.

Pascal JULIEN : A dire vrai, moi j'aurais bien voté les deux vœux parce que je ne vois rien dans le vœu initial du conseil de quartier qui me choque. Il est déjà arrivé ici et d'ailleurs, le règlement intérieur le permet tout à fait de voter les deux vœux. On doit être capable de dire non à un vœu d'un conseil de quartier parce qu'il y a tel ou tel point qui cloche, puis ensuite, on va proposer un autre vœu qui nous convient. Mais on peut aussi dire : il est bien votre vœu, mais nous, on a encore mieux. Donc, à ce moment-là, on voterait les deux. Moi, j'aurais été assez favorable à ce qu'on vote les deux vœux. En tout cas, personnellement, mon groupe souhaiterait qu'on puisse voter les deux vœux, c'est parfaitement possible au regard du règlement intérieur. C'est d'autant plus possible que, je le dis au passage, mais ce n'est pas puisque je vois des manifestations de la part du maire, mais on y reviendra. Mais notre règlement intérieur est restrictif par rapport à la réglementation qui porte sur les collectivités territoriales. N'importe quel conseiller peut parfaitement déposer en séance des vœux par exemple. Si, si, ça on peut.

Sur le fond, il y a effectivement deux questions et j'en conviens assez qu'il y aurait besoin de faire deux vœux différents pour ne pas mélanger les choses.

Sur la question des migrants, j'adhère à ton analyse du court terme et du long terme, voilà. A court terme, c'est nous qui devons gérer le problème et de ce point de vue, je n'ai rien à enlever de ce qu'a dit Gérard tout à l'heure. On est entièrement d'accord. Sur le long terme, ce n'est jamais nous qui aurons la solution. On sait bien que le problème, il vient de la politique migratoire de l'Europe et de l'Etat qui est une politique de bouclage des frontières, qui est un échec puisqu'ils sont là. C'est un échec politique, c'est un échec humanitaire puisqu'on les retrouve à dormir dehors, sur les trottoirs de Paris aujourd'hui, de Calais demain, quand ils ont réussi à venir jusqu'ici, puisqu'ils meurent sur les radeaux qui traversent la Méditerranée. Bien sûr, ce n'est pas du ressort d'un conseil d'arrondissement, mais ça mérite d'être dit parce qu'au bout du compte, c'est la Municipalité de Paris ou de Calais qui doit trouver des solutions sans en avoir les moyens, voilà, et – c'est le moins qu'on puisse dire – sans l'aide de l'Etat qui, même s'ils nous aidaient, serait à la fois l'incendiaire et le pompier. Voilà pour la partie migrante.

Pour la seconde, alors j'ai écouté, captivé l'intervention du Maire et peut-être que je n'avais pas été assez attentif pendant les vœux, ça m'a échappé ; et je suis plutôt content parce que je me préparais à intervenir en disant : voilà, la benne et la police ne peuvent pas servir de réponse permanente à la question de ce qu'on appelle les vendeurs à la sauvette. On se souvient que c'était il y a très longtemps dans un contexte tout à fait différent de celui aujourd'hui. On se souvient que la réponse de la benne et de la police, porte Montmartre, voilà, nous, on s'était dressé contre en disant : il faut réguler. Cela ne règlera pas tout mais ça sera moins pire ; et c'était Thierry CAYET, je tiens à lui rendre hommage, qui avait porté en Conseil d'arrondissement cette idée qui avait été développée chez les riverains et notamment dans le conseil de quartier de la porte Montmartre.

On ne cesse de dire, comme d'ailleurs c'est dit dans le vœu et comme vous l'avez dit M. le Maire, la réponse, elle est non seulement parisienne mais francilienne. Puisque là aussi, comme pour le cas des migrants, on se retrouve aussi en bout de course à devoir gérer les conséquences d'une misère dont nous ne sommes pas responsables. Mais enfin, il ne faut pas considérer ces vendeurs à la sauvette comme uniquement des gêneurs et des parasites qui empêchent les gens de marcher sur le trottoir. Ce

sont aussi des gens qui offrent et qui répondent à une réelle demande, voilà. Je suis content, on n'entend plus les discours qu'il y a eu, il y a très longtemps, sur ces vendeurs à la sauvette, qui font de la concurrence déloyale aux gens qui paient patente, qui ne vendent que des produits mauvais, volés, etc. Il y a une approche réellement humaine et humanitaire, je m'en réjouis.

Puis surtout, et c'est ça la nouveauté, c'est ce que vous avez dit M. le Maire – j'espère que j'ai bien compris – c'est l'idée que ce n'est pas fermé. L'idée d'ouvrir d'autres, non pas d'autres carrés parce qu'on ne va pas faire du copier-coller, mais de reproduire cette logique de lieux de marché régulés. En toute lucidité, on sait que cela ne règlera pas tout. Mais enfin au moins, on aura essayé de faire quelque chose. Donc, j'ai entendu – vous me le contredirez si j'ai mal compris – qu'il y a un nouvel état d'esprit dans les discussions que vous avez ici ou là avec nos voisins parce que moi, excusez-moi, mais la maire de l'ancienne mandature à coup sûr, mais du côté du 11^{ème} ou du 20^{ème} arrondissement, c'était la benne et la police, point barre. Toute idée de table ronde réunie pour autre chose que la répression était honnie et impossible.

Si aujourd'hui, il y a un nouvel état d'esprit qui fait qu'on peut peut-être commencer à imaginer des solutions convenant à chaque situation locale, toujours dans cette logique de régulation des lieux de marché d'occasion, eh bien, je m'en réjouis et je félicite ceux qui vont dans ce sens. Voilà pourquoi, Il ne faut pas qu'il y ait que les services, il faut qu'il y ait des élus, des associations, des représentants de ces vendeurs à la sauvette. On a eu la chance d'avoir « sauve qui peut » qui a permis qu'il n'y aurait pas eu le Carré des biffins. Il faut essayer, effectivement, c'est un travail de longue haleine mais qui soit quelque part aussi autour de la table, parce que rédiger comme c'est, on a le sentiment que c'est simplement réunir les services pour avoir la benne et la police. Or, ce n'est pas ce que vous avez dit. Donc moi, je vais voter ce que vous avez dit mais pas ce qui est écrit. Voilà.

Eric LEJOINDRE : Moi, j'ai tendance à essayer de faire les choses qui permettent d'avancer, et le maximalisme n'est jamais la façon qui permet d'avancer même si au bout du bout, une approche non maximaliste permet souvent d'aller beaucoup plus loin qu'une approche tout de suite maximaliste. Moi, mon objectif, c'est que chacun dans les compétences qui sont les siennes, les mairies d'arrondissement, les maires d'arrondissement, les maires des communes limitrophes, la Ville, la Région, l'Etat essaient d'avancer. Je sais que pour avancer, ce qui compte ce n'est pas d'afficher ses gros muscles, c'est de faire des propositions, c'est de faire des bilans. Ce n'est pas de faire des grandes déclarations. C'est pour ça qu'il est rédigé comme il est pour permettre justement d'avancer. Je crois que c'est comme ça qu'on va avancer en faisant les pas les uns avec les autres.

Donc, je n'ai pas dit exactement ce que vous me faites dire, pour être très précis, j'ai dit exactement ce que j'ai dit. C'est-à-dire que je pense qu'il faut tirer un bilan des différentes expériences qui existent. Il n'en existe pas que dans le 18^{ème} parce que, y compris la Maire du 20^{ème}, elle a lancé des expérimentations d'une nature extrêmement différente. Mais il y a eu des expérimentations y compris dans le 20^{ème} avec la Maire du 20^{ème} qui l'est toujours aujourd'hui d'ailleurs, sur la question des ventes à la sauvette avec une approche très différente – je le reconnais – de ce qui s'est fait ici et une solution très différente. Mais quand même une ouverture, exprimée différemment mais une ouverture quand même, sur ce qui s'est fait et je pense que c'est la bonne méthode. Voilà pourquoi, je redis ce que j'ai dit et que je pense que c'est comme ça qu'on pourra avancer.

Par ailleurs, juste sur la question de forme, la raison pour laquelle on ne peut pas voter le vœu du quartier tel qu'il est rédigé... ce n'est pas que c'est impossible dans notre règlement, c'est que le vœu s'adresse au Maire du 18^{ème}. Nous nous adressons, puisque nous sommes la Municipalité pour le coup

à l'échelon supérieur, et que par ailleurs, il est plus compliqué. C'est quand même bizarre de se voter un vœu à soi-même.

Fadila MEHAL : Alors, le dire de façon liminaire, c'est que le groupe UDI-Modem votera le vœu tel que vous l'avez rédigé. Pour autant, c'est un peu délicat d'aborder les questions d'immigration puisqu'il y a deux points. Il y a la question de l'immigration clandestine et dont on parle de façon très pudique des migrants, mais il s'agit bien des sans-papiers ; et le deuxième volet qui est en effet la question de la vente à la sauvette. Sur cette première question dont vous avez évoqué la complexité, vous avez évoqué aussi, M. JULIEN, les résonances au niveau européen et le développement inégalitaire Nord-Sud qui fait qu'en effet, cette immigration ne peut pas être jugulée que par une ligne Maginot mais ça pose une vraie question de responsabilité. Alors, c'est toujours délicat d'aborder ces questions à 22h30. Moi, j'entends bien que vous dites en effet que Paris est une ville qui doit faire preuve d'humanité et accueillir, d'une certaine façon, tous ceux qui aujourd'hui sont contestés ou vivent des conditions extrêmement difficiles, que ce soit la sécheresse ou des dictatures. Pour autant, ce n'est pas Paris qui accueille ces populations, c'est deux ou trois arrondissements. Il y a aujourd'hui un lieu d'accueil privilégié qui est conçu comme une forme – j'allais dire – de territoire d'amortissement où arrivent massivement cette immigration. Nous le savons.

Quels moyens devons-nous nous donner aujourd'hui pour que cette question soit prise en compte par l'Etat, bien évidemment à l'échelle francilienne, parce que c'est une vraie question ? Il n'est pas hasardeux de penser en effet que certains arrondissements s'exonèrent de cette responsabilité. Alors, c'est une question... Enfin, moi, je la pose de façon extrêmement importante parce que c'est vrai qu'on voit bien que ça crée du ressentiment social par rapport aux riverains ; et ce n'est pas un centriste qui a dit il y a quelques années : nous ne pouvons pas accueillir toute la misère du monde mais nous pouvons apporter notre contribution. C'est pour ça que nous voterons ce vœu.

Mais j'appelle vraiment à la possibilité dans un avenir proche que les mairies concernées par cette question puissent faire valoir, parce que vous évoquez des questions extrêmement précises, à savoir le droit d'asile. Chacun sait que le droit d'asile, c'est minimum un an et que pendant ces temps-là, les personnes vivent, et même je dirais, des personnes naissent sur notre territoire et qu'il y a là une obligation de politique d'intégration réussie. Donc, je pense que cette question ne peut pas être évacuée en disant simplement : il faut un logement d'urgence. Il faut penser la scolarisation, il faut penser les pratiques de socialisation, d'alphabétisation, et tout cela a un coût. Moi, je le dis très simplement parce que ce sont des questions qui m'ont concernée puisque vous savez bien que les étrangers d'hier sont les Français de demain. Nous voyons bien aussi que l'échec de cette intégration, eh bien, ce qu'elle produit aujourd'hui dans certains quartiers avec ces identités meurtrières.

Donc, j'appelle vraiment à la responsabilité et je sais, M. le Maire, que vous avez en tête toutes les données que je viens de préciser. Je pense que ça mériterait en effet qu'on puisse réfléchir à l'échelle parisienne mais au-delà francilienne pour qu'en effet, pas simplement quelques arrondissements portent cette question. Parce que vous le savez – et moi je ne suis pas de ceux qui pratiquent l'extrémisme ou l'alarmisme – mais vous savez que ce que nous faisons en termes d'accompagnement, eh bien, ça crée des appels d'air et ça se sait à l'extérieur et à l'étranger. Donc, ces questions-là – de mon point de vue – ne doivent pas être polémiques, elles doivent vraiment être réfléchies de façon rationnelle pour l'intérêt supérieur des personnes qui vivent. C'est pour ça que notre groupe votera ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Je ne vais pas réagir à toutes les interventions mais un mot pour qu'on soit bien d'accord sur ce qu'on se dit. Je partage beaucoup des éléments d'analyse qui sont les vôtres. Sur la

question qui est posée sur le terrain Eurovia, donc au métro La Chapelle, sous le métro aérien. On est face à une population spécifique qui vient de pays où très clairement, les conditions de vie sont inacceptables, mais dont la volonté – en tout cas initiale – n’est pas de s’installer en France. C’est bien le problème, y compris, parce qu’on sait que les passeurs se font payer au kilomètre et donc, les incitent à aller toujours plus au nord. La difficulté qui est la nôtre, elle est justement d’arriver à avoir avec ces personnes un dialogue qui permet de leur donner confiance dans nos institutions et d’entrer dans une démarche d’asile dont on sait que malgré le délai, compte tenu des pays d’origine, il est normal qu’elles aient droit à l’asile en France.

Il n’y a pas d’arrondissements qui ne prennent pas sa part. Ce ne sont pas les mairies ou les arrondissements ou les autres villes qui décident du lieu où sont contraints de s’installer ces migrants. S’ils viennent dans le 18^{ème} à cet endroit-là, c’est qu’il y a sans doute une raison mais qui n’est pas une raison municipale. S’ils vont dans le 18^{ème} et pas dans le 20^{ème} ou le 16^{ème} ou le 15^{ème}, ce n’est pas parce que le maire du 15^{ème} ou du 16^{ème} ou du 20^{ème} ne le souhaiterait pas. C’est parce qu’en l’occurrence, il y a au sud de la Chapelle près de Pajol des cafés soudanais, et c’est sans doute, ce qui a attiré ces migrants-là à cet endroit. Ce n’est pas le rejet dont ils feraient l’objet dans d’autres arrondissements. S’il y avait les lieux d’accueil dans d’autres arrondissements, peut-être qu’ils auraient fait ce choix-là. Donc a contrario, ce n’est, bien sûr, pas parce que nous, nous souhaiterions faire ce que d’autres ne souhaiteraient pas faire. C’est parce que nous sommes, nous, confrontés, les habitants du 10^{ème} et du 18^{ème} à cette décision, cette contrainte des migrants de s’y installer.

Mais personne ne refuse de prendre sa part dans Paris, et la politique de Paris, elle est unique. La question, elle est d’ailleurs peut-être posée pour d’autres populations dans d’autres arrondissements de Paris. Je n’en sais rien, c’est possible. Ne laissons pas entendre que d’autres – indépendamment de leur couleur politique – ne feraient pas le choix d’accueillir ou pas. S’ils sont à cet endroit-là à ce moment-là et pas à un autre endroit, il y a toujours une raison, et ce n’est pas une décision politique, c’est une contrainte pour les migrants parce que ce n’est pas un choix de venir en France. C’est là qu’ils arrivent.

Pierre LISCIA : Je vous remercie de me donner la parole. Effectivement, cette question, ça fait plusieurs mois qu’elle est posée ; ça fait plusieurs mois que cette question du campement sous le métro aérien fait l’objet de plaintes des riverains et ça fait également plusieurs mois que la presse s’en est fait écho déjà. Si je peux me permettre, je dirais que je trouve ça assez dommage que la situation ait tant perduré au point qu’il faille attendre, en tout cas qu’un conseil de quartier nous interpelle directement sur cette question-là. Ma collègue, Fadila MEHAL a été assez prudente mais j’irais même plus loin tout en espérant me tromper, M. le Maire. Mais je reste persuadé que certaines situations perdurent plus facilement à Paris et particulièrement dans le 18^{ème} arrondissement alors qu’elles seraient et elles sont parfaitement inenvisageables et inacceptables dans d’autres arrondissements parisiens. Donc, je m’interroge sur les raisons de ce genre de situation.

Alors peut-être qu’il faudrait apporter une réponse policière, évidemment, M. JULIEN, pas seulement policière mais la réponse policière est en tout cas nécessaire. Pourquoi pas se poser la question d’une meilleure répartition, de meilleures affectations des forces de police ? Mais c’est un débat que j’avais déjà soulevé et que je ne relancerai pas ici.

Enfin sur le fond, sur la question de ces migrants. Vous l’avez dit, tout le monde le reconnaît, ce sont des migrants de passage, qui sont en transit, ils viennent de la Corne de l’Afrique et donc qui n’ont pas vocation à rester sur le territoire et à se sédentariser. C’est pourquoi, je ne comprends pas tellement cette volonté exprimée dans le vœu de permettre à ces migrants de rentrer dans le droit commun de

l'hébergement d'urgence et du droit d'asile. C'est-à-dire qu'à partir du moment où ces étrangers sont en transit, cette procédure paraît peut-être un peu déplacée ou ne pas répondre en tout cas aux attentes de la situation.

Idem pour la problématique de l'intégration où je pense que les débats sur l'intégration, on peut les avoir et on les aura très certainement dans ce Conseil d'arrondissement et en dehors de ce Conseil d'arrondissement. Mais la problématique de l'intégration, du fait que justement, ces migrants sont simplement en transit, ne se pose pas selon moi.

Pour revenir également sur un autre point où vous avez parlé de bar, de café soudanais, je voudrais rappeler qu'il me semble – en tout cas, je tiens ça de source de riverains et de source policière – mais que les réseaux de passeurs qui exploitent cette misère humaine s'implantent justement à cet angle de Pajol. Donc, j'appelle l'attention de la Mairie, des services de police pour éventuellement... Je pense que vous êtes déjà informés de la situation et pour se saisir du problème.

La question humanitaire est cruciale sur ce problème et on ne veut pas l'éluder. Mais la question du droit à la tranquillité des riverains est aussi primordiale. M. JULIEN, vous l'avez dit : une réponse policière uniquement n'est pas suffisante. Du coup, je partage l'analyse de M. BRIANT lors de sa première intervention et je vais dans son sens. Il faut, selon moi, réfléchir à la réappropriation de l'espace public par les habitants. Il n'y a que comme ça que sur un court ou moyen terme, on pourra résoudre cette question. C'est d'ailleurs une politique menée à Paris et dans le 18^{ème} arrondissement par vous-même, dès lors qu'il y a des dégradations dans certains lieux assez ciblés, dès lors qu'il y a des dépôts d'ordures illégaux ou des dépôts d'encombrements illégaux, dès lors qu'il y a des épanchements d'urine un peu trop fréquents, eh bien, cela doit aussi s'impliquer et dès lors qu'il y a des occupations illégales d'espace public. Alors, on a parlé de promenades urbaines, d'espaces verts, de parkings... En tout cas, faire en sorte que cet espace-là presque en jachère permettant donc à ces migrants de s'y installer, soit réapproprié par les habitants.

Donc, on est évidemment tout à fait disposés à mener avec vous une réflexion constructive et commune sur ce qu'on pourrait y faire justement sur ce lieu-là. Je ne donnerai pas la position de vote du groupe parce que j'ai l'impression qu'on est assez divisés. Malgré tout, je voterai favorablement pour ce vœu puisque je pense qu'on ne peut pas ne rien faire, même si je pense que permettre à ces migrants de rentrer dans le droit commun de l'hébergement d'urgence et le droit d'asile, c'est un vœu pieux qui est plutôt à côté de ce que la situation nécessite.

Enfin, il y a deux vœux différents – je suis d'accord avec M. JULIEN – dans ce vœu-là, sur la vente à la sauvette. Un mot rapidement sur les états généraux de la sauvette à Paris. La dernière fois que j'ai proposé, M. le Maire, des états généraux, vous m'aviez répondu que les états généraux, c'était toutes les semaines dans le bureau du Maire du 18^{ème}. Donc, j'ose espérer que les états généraux de la sauvette à Paris se tiennent également toutes les semaines dans votre bureau et je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : J'avais répondu cela sur un sujet qui n'avait franchement rien à voir. J'avais répondu à ce moment-là que comme ça avait été fait sur la question de l'hébergement d'urgence en son temps, les états généraux avaient du sens pour les sujets émergents et pour lesquels il y a une grande pluralité de positions et il faut la réunir ; pas sur des sujets qu'on traite au quotidien. Je laisserais la parole à Mme PROUST. Juste un élément, un point sur lequel je veux redire un peu les choses. J'ai entendu et vous l'avez entendu et vous avez repris les choses, cet argument souvent sur le thème : « on accepte ici des choses qu'on n'accepterait jamais ailleurs » et « la sauvette, c'est à la

porte de Montmartre ou c'est au métro La Chapelle, mais ce n'est pas dans le 16^{ème} ». C'est un argument qui semble frapper du coup à du bon sens quand on le dit comme ça. En réalité, c'est totalement absurde parce que la vente à la sauvette, c'est un marché. Si le marché de la sauvette sous la forme qu'on connaît n'existe pas dans les quartiers plus riches, là où existe de la vente à la sauvette à destination des touristes et vous avez dans le 7^{ème} arrondissement auprès de la Tour Eiffel, vous avez des marchés à la sauvette. Mais ce n'est pas le même. C'est parce qu'un marché, c'est la conjonction entre une offre et une demande. Il s'avère que la demande pour les produits qui sont vendus à la sauvette, elle existe aux alentours du marché Barbès, d'ailleurs pas de la part des habitants du quartier de La Chapelle, mais de la part d'une partie de la population qui va faire ses courses au marché Barbès. Elle existe à la porte Montmartre parce que c'est un lieu de passage très fort, et pas toujours des habitants mais aussi des gens qui y vont, et elle n'existe, bien sûr, pas dans le 16^{ème} arrondissement. Si les vendeurs à la sauvette n'y vont pas, ce n'est pas parce qu'ils seraient plus ou moins chassés qu'ici, c'est tout simplement parce que le marché là-bas, il n'existe pas. C'est bien le problème de la régulation ou plutôt de la dérégulation quand on parlait d'un marché de la misère soumis au libéralisme sauvage, c'est ça. Un marché, c'est une rencontre entre une demande et une offre. Il s'avère que dans les quartiers populaires – et pas que dans le 18^{ème} – cette rencontre, elle se fait, et elle ne se fait pas ailleurs.

Quand il y a une rencontre entre une demande et une offre, il y a de la sauvette. Quand vous avez des touristes qui achètent des bouteilles d'eau à la sauvette, c'est dans les beaux quartiers parce qu'il y a la rencontre entre une offre et une demande. Simplement, on ne vend pas des tee-shirts à un euro au pied de la Tour Eiffel, alors qu'on les vend à La Chapelle ou on les vend à la porte Montmartre, on les vend à la porte de Bagnole. C'est là-dessus qu'il faut qu'on travaille, et c'est pour ça qu'il faut qu'on ait une réponse plus globale que simplement l'édiction, même si je redis que je souhaite l'édiction tant qu'on n'a pas de solution, parce qu'on ne peut pas laisser les phénomènes s'enkyster et à nouveau, je remercie le travail de la police quand il y a lieu.

Sur la question des migrants, la logique est la même. Ils sont installés dans le 18^{ème}, à cet endroit-là. Il y avait une raison, et il n'a pas échappé à personne et notamment pas la police aux frontières que les cafés étaient à être surveillés. D'ailleurs, vous savez que la Coupole a été fermée pendant un certain temps, même si je n'ai pas à connaître les raisons. Ils sont là depuis un certain temps et on peut imaginer qu'ils chercheront jusqu'au bout à aller en Grande-Bretagne. On peut aussi dire la vérité. Ils n'iront pas en Grande-Bretagne parce que la frontière, elle est fermée. S'ils sont à Calais et pas à Birmingham, c'est bien qu'ils ne peuvent pas passer. Donc, soit on prend nos responsabilités, pas nous la Ville, nous, on n'a pas à connaître du droit d'asile. Nous, on essaie simplement de leur dire que peut-être, ils pourraient regarder les choses, soit on espère qu'ils vont partir d'eux-mêmes.

Il y a cette théorie de l'appel d'air, la Préfecture en parle souvent. Moi, je n'ai pas de connaissance précise, je ne sais pas si ça existe ou pas. Ce que je sais, c'est qu'aujourd'hui, ils sont là ; qu'ils auront beaucoup de mal à aller au bout de leur voyage. D'ailleurs, on voit bien, M. BRIANT pourra en parler un moment, mais on voit bien les différentes populations. Il y a ceux qui ont de la famille en Grande-Bretagne, et ceux-là, il est certain qu'ils vont chercher à aller jusqu'au bout. Puis, il y a ceux qui vont en Grande-Bretagne puisque les passeurs leur ont dit qu'il fallait qu'ils aillent en Grande-Bretagne parce que comme ça, ils vont payer plus cher. Là, moi, je crois qu'on a, nous aussi, à prendre nos responsabilités. La question serait la même s'ils s'étaient installés ailleurs. Il y a dans ce territoire géographique une conjonction très compliquée de phénomènes qui n'ont rien à voir mais qui sont au même endroit. Nous, on doit y faire face. On ne peut pas faire comme s'ils n'existaient pas. On peut espérer qu'ils disparaissent d'eux-mêmes. Mais moi, je ne crois pas tellement à cette hypothèse. Comme je n'ai pas de baguette magique et comme personne n'a de baguette magique, j'essaie de tenir les deux bouts du manche, en même temps, la réponse immédiate et ensuite, une réponse plus sur le fond. Je ne sais pas si on va y arriver, j'espère, je crois.

C'est pour cela et je le redis que nous nous sommes engagés fortement dans le réaménagement de cet endroit. Mais le réaménagement ne supprime pas en soi l'usage. On a fait les aménagements du boulevard de La Chapelle, on a fait des terrains de sport. J'étais adjoint aux sports à l'époque, c'est moi qui les ai portés pour supprimer les usages, et ils ne sont pas disparus. Donc, il faut prendre en compte ces usages aussi dans ce travail qu'on fait parce que les choses ne se suppriment pas d'eux-mêmes. Donc, il faut qu'on règle le problème de cette occupation de l'espace avant de pouvoir définitivement adopter le parti pris d'aménagement parce que sinon, on va faire l'aménagement, on aura toujours l'occupation.

Sarah PROUST : Il y avait juste une chose qui m'a semblé importante à redire dans ce débat-là. En réalité, le vœu proposé, je trouve qu'à la fois il honore le fonctionnement des conseils de quartier et qu'il nous oblige en tant qu'élus. C'est-à-dire qu'on est les représentants aussi de ceux qui vivent ces situations-là, des riverains en l'occurrence qui ont travaillé sur ce vœu, dans des situations extrêmement compliquées. Je pense que ça honore le fonctionnement, non seulement du travail qu'ils ont fait, ça doit être signifié parce que, quand on est riverain et qu'on est face à ces situations-là, avoir autant de lucidité, avoir autant de capacité à trouver aussi des pistes de solution et à vouloir être dans un esprit aussi constructif, je pense que ça doit être noté par les représentants de ces riverains-là et que c'était important notamment de pouvoir le faire en lien avec la proposition qui est faite.

C'était le point pour moi essentiel à noter. C'est que quand on est sur ces espaces où il y a autant de cumuls d'inégalité, autant de cumuls de difficultés qui sont à la fois des difficultés sociales et des difficultés économiques, qui sont à la fois des difficultés entre les riverains et des gens qui sont sur cet espace public, qui sont à la fois des difficultés qui se règlent au niveau local et au niveau international, je pense que l'angle qui doit être le nôtre dans le cadre des états généraux, c'est travailler sur la question de la réappropriation de l'espace public. Aujourd'hui, ce qui se passe dans ces quelques rues-là, ce qui se passe ailleurs dans l'arrondissement mais surtout là – et c'est la demande, je trouve des conseillers de quartier – c'est qu'ils demandent aux représentants, et donc aux élus, à la mairie et aux services de les aider à reprendre possession d'un espace public qui est, aujourd'hui, en difficulté et sur lequel il y a beaucoup de choses à faire et beaucoup de choses à construire.

Je pense que la façon dont ils ont formulé les choses nous donne beaucoup de marges de manœuvre et beaucoup d'espaces de travail pour le faire avec eux, pour le faire dans un esprit très constructif. Puis, si j'ai bien écouté Cédric DAWNY, il me semble que la dernière mention faite dans ce vœu, c'était le fait que les conseillers de quartier notaient que d'abord les migrants étaient dans des difficultés sociales extrêmement lourdes, et qu'on voyait bien que tout le travail dans le cadre des états généraux, ce n'était pas seulement régler le problème des riverains, c'était aussi travailler sur l'ensemble des gens dans cet espace public-là et qu'ensemble, on pouvait trouver de quoi se le réapproprier. Donc, c'est un très bel exemple de travail des conseillers de quartier et de vœu sur le sujet.

Gérald BRIANT : Juste deux remarques. M. LISCIA a regretté qu'il ait fallu attendre que le conseil de quartier La Chapelle propose ce vœu pour qu'on agisse. Il se trouve quand même que notamment sur le financement d'Emmaüs, on l'a déjà décidé l'an dernier. Donc, c'est de façon – on va dire – concomitante, comme ça tout le monde aura gagné.

Sur pourquoi ça se passe ici dans ce quartier-là ? A moins de changer d'emplacement la gare du Nord – ce qui va être un petit peu compliqué – on est obligé de faire avec. On est dans ce terrain de gare du Nord, est-ce à dire que vous avez le 10^{ème} arrondissement, 18^{ème}, c'est là où se cristallisent toutes ces questions-là. Voilà, c'est aussi bête que ça. Donc, il faut traiter. C'est pour cela qu'on maraude beaucoup dans ces quartiers, qu'on consacre énormément de moyens. Il faut faire avec une contrainte

géographique comme on a fait avec une contrainte géographique qui était celle du marché aux puces, qui avait aussi ce phénomène-là. Donc, on est obligé de tenir face à ces réalités et on n'est pas un aimant à biffins, on est au centre d'un nœud routier. Voilà ce que je voulais ajouter pour la compréhension du débat.

Christian HONORE : Nous aurions voté le vœu du conseil de quartier tel qu'il est rédigé. Malheureusement, les ajouts que vous avez faits sur un sujet trop complexe où on parle de détresse humaine, de l'immigration, auraient appelé un débat plus profond et par conséquent, nous allons nous abstenir des questions. Nous aurions voté encore une fois le vœu du conseil de quartier parce qu'en effet, c'est un vrai travail et il faut féliciter les conseillers de quartier qui ont fait un vrai travail et le vœu que vous nous avez présenté qui ne nous satisfait pas entièrement. Par conséquent, nous allons nous abstenir.

Eric LEJOINDRE : Très bien.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.11 à la majorité soit 36 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV/NI (Mme MEHAL)/ UMP-CI (M. LISCIA)) et 7 abstentions dont 2 pouvoirs (UMP-CI)

DELIBERATION : 18.2015.12 : Vœu du Conseil de quartier Montmartre à M. le Maire

du 18e arrondissement concernant la protection du commerce de proximité à

Montmartre

Eric LEJOINDRE : On en arrive à notre dernier vœu qui est à nouveau un vœu présenté par les conseils de quartier mais en l'occurrence, il sera présenté par un membre du conseil de quartier ici présent. Je vais donc suspendre la séance, mais je demande évidemment aux élus de rester assis pour laisser M. DE DORLODOT exprimer son vœu. Je vais ensuite reprendre la séance puisque vous savez que seuls les conseillers élus peuvent intervenir pendant la séance et reprendre la séance pour que nous puissions débattre du vœu tel qu'il est présenté.

La séance est suspendue, la parole est à M. DE DORLODOT.

Thierry DE DORLODOT : Merci, M. le Maire, merci mesdames et messieurs les élus. Le conseil de quartier Montmartre est donc réuni le 2 septembre 2014 sur la question du plan local d'urbanisme, de sa révision et des enjeux qu'il comportait pour Montmartre. A cette occasion, la réflexion a tourné en partie sur la question de l'évolution du commerce et de l'artisanat dans le secteur de Montmartre, et nous avons, avec M. DAVIAUD notre élu référent, élaboré le texte suivant.

Montmartre est un quartier touristique qui est un des plus visités de Paris. Il se singularise par l'originalité et la diversité de son activité artisanale comprenant de nombreux commerces de proximité. Depuis quelques années disparaissent nombre de ces commerces, métiers de bouche,

services, presse, librairie, artisans au profit d'enseignes de prêt-à-porter ou de magasins franchisés appartenant à des marques nationales.

Je n'ai pas eu les derniers éléments de l'APUR sur la question. Je ne crois pas qu'ils aient été encore diffusés, mais enfin les dernières études qui avaient été faites sur la question, la tendance est extrêmement nette et claire.

Cette situation est due en grande partie à l'augmentation très importante du coût des loyers commerciaux, risque de transformer le quartier en galerie commerciale à ciel ouvert et de supprimer la vie locale. Donc, ce dernier conseil de quartier tenu le 2 décembre a démontré l'importance d'agir pour que la situation ne s'aggrave pas. En particulier, il s'est prononcé à l'unanimité pour une extension de la protection particulière de l'artisanat existant à Montmartre qui s'applique actuellement uniquement sur deux rues : la rue Lepic entre le boulevard de Clichy et la rue des Abbesses, et la rue Ramey entre la rue Custine et la rue de Clignancourt. Ici donc dans le cadre de la modification du plan local d'urbanisme prévu.

Cette extension de protection pourra être renforcée par les actions volontaristes de la Mairie et utiliser une nouvelle disposition introduite par la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, dite loi Pinel, en particulier celle autorisant les communes à déléguer leur droit de préemption sur les fonds de commerce, les baux commerciaux, les fonds artisanaux à un opérateur de type société d'économie mixte. Vous savez que ce genre de chose est à l'œuvre jusqu'à la fin de 2015 dans certains quartiers de Paris, pas dans le 18^{ème}, enfin que la Semaest est intervenu dans un certain nombre d'endroits. Ainsi, sur proposition du conseil de quartier, nous soumettons au Maire du 18^{ème} arrondissement, le vœu qu'un additif au courrier daté du 5 janvier 2015 et destiné à Mme POLSKI, adjointe à la Mairie de Paris, en charge du commerce dans le cadre de la modification du plan local d'urbanisme soit effectué.

Alors ici, il y a une petite précision afin que vous serez plus à même d'expliquer que moi, c'est-à-dire que tout ceci, c'est télescopé un peu et Mme POLSKI avait demandé des indications sur l'extension des périmètres et vous aviez fait déjà une proposition. Ici, ce que nous souhaitons, c'est un complément de ces propositions pour que le périmètre de protection particulière de l'artisanat du quartier Montmartre soit étendu a minima aux rues suivantes : rue des Abbesses en intégralité, rue Lepic en intégralité, rue des Martyrs au nord du boulevard de Rochechouart (ce n'est pas chez nous), rue Caulaincourt entre la rue Joseph-de-Maistre et la rue du Mont-Cenis, rue Durantin entre la rue Ravignan et la rue Tholozé, la rue de Tholozé et la rue Custine entre la rue Ramey et la rue du Mont-Cenis. Je rappelle qu'artisans au sens actuel, ce n'est pas seulement des menuisiers et des ébénistes, etc., mais c'est aussi beaucoup de commerces de bouche, par exemple, et les commerces de proximité. Voilà.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour cette présentation. Je vais donc reprendre la séance du Conseil d'arrondissement et demander à Mme GABELOTAUD de donner la position du Conseil d'arrondissement.

Afaf GABELOTAUD : Merci M. le Maire. Je crois qu'il est nécessaire de rappeler que la Mairie du 18^{ème} œuvre depuis de très nombreuses années pour le commerce de proximité et que cette volonté aujourd'hui s'inscrit dans les priorités de M. le Maire et de la Municipalité.

Nous avons mis en place dans le 18^{ème} arrondissement des commissions d'attribution des locaux commerciaux des bailleurs sociaux et c'est assez unique à Paris. Nous avons également missionné l'ADS, la Semaest qui – je le précise – n'intervient pas dans le cadre de Vital'Quartier dans le 18^{ème} mais qui intervient en tant qu'aménageur et dans le cadre de la réhabilitation de Château rouge Goutte-d'Or, et qui nous sont d'un grand soutien. Nous avons demandé donc des diagnostics mais aussi à la CCIP des études de commercialité, dont une spécifique sur Montmartre qui date d'il y a deux, trois ans mais qui était assez utile pour suivre les évolutions. Je précise effectivement que les prochaines conclusions de l'APUR aussi doivent être assez intéressantes. Mais je pense que vous avez tout à fait raison sur les conclusions qui s'inspirent des vôtres déjà.

Donc, nous suivons de près les dispositifs de Vital'Quartier que nous avons demandé pour le 18^{ème} arrondissement et nous suivons le dispositif de la loi Pinel dont on attend les décrets d'application qui pourront peut-être nous permettre d'agir sur les locaux privés lorsqu'on aura les limites et les possibilités en situation concrète. Nous avons également une politique d'animation commerciale assez poussée et créative dans les quartiers grâce à une implication des associations de commerçants et les associations de commerçants riverains. Donc, je tiens à les remercier particulièrement pour leur implication. Nous sommes attentifs depuis toujours à l'évolution de Montmartre. Nous avons, à plusieurs reprises, dans ce conseil mis le doigt sur cette évolution que vous dénoncez dans votre vœu à travers différentes réflexions. Je ne reviendrai pas sur les réflexions sur les diversités commerciales, mono-activités, zones touristiques, un certain nombre de réflexions mettant en exergue cette évolution qui, effectivement, prive un quartier de son âme de village et de son âme historique.

Nous avons eu à faire l'exercice de la modification du PLU, il y a quelques semaines, et non de la révision du PLU. Si je fais ce distinguo qui me semble assez important, c'est que cette modification est plus contrainte parce qu'elle est bordée juridiquement, puisque nous sommes tenus à renforcer la sécurité juridique du dispositif, pour une simple et bonne raison, c'est qu'il ne soit pas rejeté dans son ensemble. Donc on ne peut pas nous, à notre échelle, faire des propositions qui seraient retoquées parce que, pour le coup, elles le seront dans la simple mesure où elles seraient un risque pour l'ensemble du dispositif qui est la modification du PLU. C'est-à-dire que l'équilibre de notre demande doit prendre en considération un certain nombre d'éléments dont l'existence ou le potentiel d'une pluralité commerciale ou artisanale, ou encore d'identifier très précisément les menaces sur une commercialité existante. C'est pour cela que certains tronçons qui sont demandés de votre vœu ne correspondent pas à l'analyse que nous avons faite et que nous n'avons pas demandée.

Nous avons été assez exhaustifs, nous, dans les demandes que nous avons faites auprès du cabinet d'Olivia POLSKI mais en tenant compte de l'existence d'une commercialité et d'une réalité qui permettent vraiment d'aller vers l'acceptation des modifications que nous proposons. Donc, c'est pour ça que nous proposons un vœu qui soutient et qui réaffirme notre soutien aux commerces de proximité dans son ensemble et en globalité, sur les différents dispositifs existants et que nous souhaiterions voir mettre en œuvre dans le 18^{ème}, mais aussi en précisant les rues que nous souhaitons voir étendues à la protection renforcée du monde de l'artisanat et du commerce ; d'ailleurs, il y en a plus que ce que vous demandez dans votre vœu. Nous demandons la rue Joseph-de-Maistre entre la rue Championnet et la place Jacques-Froment, parce qu'on a identifié un certain nombre d'artisans, la rue Lamarck entre la place Jacques-Froment et la rue Damrémont, la rue Tholozé, la rue Burq, la rue Durantin, la rue de La-Vieuville, la rue des Abbesses entre la rue Lepic et la rue des Martyrs, la rue Caulaincourt entre la rue Joseph-de-Maistre et la rue du Mont-Cenis.

Très concrètement, cela veut dire que nous n'avons pas repris la rue Lepic dans son intégralité pour la simple et bonne raison que pour le secteur haut de la rue Lepic, nous n'avons pas identifié d'artisans.

Donc, on ne pouvait pas faire cette demande-là parce qu'elle serait retoquée puisqu'il n'y a pas de commercialité artisanale avérée. Nous n'avons pas non plus la rue des Martyrs, donc le secteur au nord du boulevard Rochechouart, parce qu'on est dans la même problématique. Nous n'avons pas d'artisans, on doit en avoir un, ça doit être la boutique de bijoux, et donc, ce n'est pas suffisant. La rue Custine entre la rue Ramey et la rue du Mont-Cenis, c'est pareil. Elles sont en secteur protégé simple mais pas en secteur artisanal. Elles n'ont pas été demandées non plus dans la mesure où il n'y aurait pas assez d'artisans à protéger.

Nous avons fait donc un vœu qui reprend les demandes que nous avons faites auprès de Mme POLSKI ainsi qu'un certain nombre d'éléments sur les différents dispositifs qui soutiendraient l'action politique en faveur du commerce de proximité.

Eric LEJOINDRE : On va faire distribuer le vœu mais il n'y a pas de débat entre le public et le Conseil d'arrondissement sur ce vœu-là. C'est pour information.

Afaf GABELOTAUD : Par correction, je voulais savoir s'ils l'avaient pour que cette information soit diffusée plus largement et que cela puisse répondre à la réflexion du vœu du conseil de quartier, et d'expliquer la position dans nos prises de réflexion. Voilà la proposition faite au Conseil d'arrondissement. Donc, si vous l'accordez, nous pourrions voter ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Bien, merci. Donc, je réexplique l'exercice auquel nous sommes. Nous sommes soumis à un vœu d'un conseil de quartier et ce sont, bien sûr, les élus qui en débattent. L'exercice que nous faisons est plus contraint que celui du conseil de quartier. Ce qui est bien normal puisque nous n'avons pas exactement les mêmes fonctions. Nous avons cette contrainte de faire en sorte que les propositions qu'on fait soient acceptables et juridiquement abordées.

Sur la base du vœu qui est le vœu du Conseil d'arrondissement et qui n'est pas le vœu du conseil de quartier, sur la base du vœu du Conseil d'arrondissement tel qu'il est rédigé, est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Bien sûr, vous pouvez donner votre avis sur le vœu du conseil de quartier mais on votera celui du Conseil d'arrondissement.

Michel LANGLOIS : Merci, M. le Maire. Rassurez-vous, je vais être très court. Simplement en ce qui concerne la rue Lepic. Je pense qu'on aurait pu la monter jusqu'à la rue Tourlaque parce que là, il y a quand même des petits artisans, des créateurs et tout. Je pense que ça serait très bien. Ensuite, je félicite le conseil de quartier Montmartre parce qu'ils ont très bien travaillé. Je suis très heureux de retrouver enfin la rue des Abbesses, puisqu'on en avait déjà parlé, j'aurais préféré qu'elle soit classée en 2006. Ça aurait évité une hécatombe de petits commerces de proximité, c'est sûr. Donc, je suis tout à fait favorable à ce vœu.

Loïc LORENZINI : Je tiens également à remercier le conseil de quartier de Montmartre pour nous proposer cette question. Effectivement, l'uniformisation des commerces sur ce quartier est un problème qui nuit à la qualité globale de Montmartre, à sa diversité, à son animation, au lien social, et que finalement, ça participe aussi d'une forme de ségrégation spatiale ; et que l'uniformisation de ces commerces nuit à l'installation des métiers de l'artisanat et des métiers de bouche.

Pour nous aussi, écologistes, c'est vrai que ces nouveaux commerces riment avec une certaine forme de consommation et de consumérisme qui, finalement, ne répondent certainement pas aux attentes et aux besoins des habitants de ce quartier, mais plus à une demande internationale, à une demande de visiteurs de passage. C'est vrai que c'est plutôt les habitants qui en pâtissent le plus. C'est vrai que c'est un des enjeux sans doute aussi fondamental pour le 18^{ème}, ça va être de gérer aussi l'internationalisation de Paris et l'internationalisation de ce quartier puisqu'on avait déjà vu sur d'autres soucis qu'il y avait une véritable concurrence dans l'usage et les fonctions des commerces, ou même d'autres types d'installation.

Je pense qu'effectivement, la question est complexe et elle demande la mobilisation de tous. A ce titre-là, je ne vais pas ouvrir un débat mais je crois que la loi sur le travail de dimanche ne va pas vraiment nous aider non plus à lutter contre ce type de phénomène de l'uniformisation commerciale. Il faut que chacun et chacune soient mobilisés, que ce soit les habitants, que ce soit les élus, mais également les commerçants et plus particulièrement, les propriétaires de ces commerces parce que là aussi, il ne faudrait pas non plus croire qu'il suffirait d'avoir du réglementaire pour avoir un certain type de développement. C'est aussi de la responsabilité même des propriétaires de commerce. C'est-à-dire à ne peut-être pas non plus toujours chercher la plus-value maximum dans la vente de commerces, mais peut-être aussi là, je ne sais pas comment, la réflexion est longue, mais peut-être trouver là les éléments qui permettraient d'avoir une forme de régulation d'un marché et qui permettraient peut-être aussi au commerce artisanal de bouche, et plus particulièrement au commerce dont ont besoin les habitants, de revenir et de pouvoir avoir accès à ces murs.

Parce que c'est vrai que sur d'autres exemples c'est, là aussi, on touche aux classes moyennes au sens où quand on vient habiter dans le 18^{ème}, c'est pour avoir accès à un certain nombre de services d'équipements et de commerces de qualité ; et que si demain, ces commerces disparaissent, c'est là aussi une partie sans doute de la population qui pourrait disparaître avec. Merci.

Elisabeth BOYER : Comme la liste a été considérablement étendue et on ne peut que s'en féliciter parce que c'est ça qui fait absolument l'identité du 18^{ème} Montmartre, il y a quand même une rue qui a été vraiment oubliée et je vous demande de la rajouter, c'est la rue André-Del-Sarte, parce que vous avez quand même là un tapissier, un matelassier, un menuisier, un coloriste, enfin c'est une petite rue, c'est vraiment une rue terriblement artisanale, et je pense que ça serait vraiment une erreur d'oublier cette rue. En plus, elle est, vous connaissez, non, vous ? Oui, vous voyez ? Pourquoi elle n'est pas sur la liste alors ? Puisque vous voulez protéger...

Eric LEJOINDRE : On ne va pas faire un dialogue. Finissez votre intervention et puis après, on va répondre.

Élisabeth BOYER : Je vous demande de rajouter cette rue parce qu'elle est terriblement originale – disons – par le maintien d'artisans, un matelassier, tapissier. Vous savez, aujourd'hui, c'est quand même assez rare. Donc, je pense que ça vaudrait le coup.

Danièle PREMEL : Je rappelle qu'effectivement, nous avons le même souci que le conseil de quartier puisque lorsque nous avons parlé de la mission d'information et d'évaluation sur le travail du dimanche, on avait effectivement demandé que ça ne soit surtout pas en zone touristique protégée, c'est ce que nous avons voté tous ici ensemble et soutenu par le Maire. Donc, je crois qu'on partage tout à fait le même intérêt et effectivement, il ne faudrait pas que le travail du dimanche puisse remettre les choses en question puisqu'on voit bien que c'est ça qui a fait aussi augmenter les baux

commerciaux, et qu'à l'heure actuelle, la rue des Abbesses est ouverte souvent en illégalité le dimanche.

Catherine BELEM : Je tenais aussi à remercier le conseil de quartier Montmartre qui a fait un énorme travail, et j'ai juste une question. J'ai en main le vœu initial et apparaissait à ce moment-là la rue des Trois-Frères. Je ne comprends pas très bien pourquoi cette rue des Trois-Frères a disparu au profit du nouveau vœu. Je n'ai pas tout à fait bien saisi, parce que dans cette rue des Trois-Frères, je connais aussi un tapissier par exemple. Donc, c'était juste pour demander la raison pour laquelle ça avait disparu au profit de... Voilà.

Eric LEJOINDRE : Enfin, on va donner des éléments de réponse. Juste un élément pour cadrer la discussion. On est dans le cadre d'une modification. Il y a un risque majeur qu'on fait une modification parce qu'on sait très bien que tous les projets de modification du PLU – il y a un seul PLU à Paris – donc tous les arrondissements de Paris vont forcément faire l'objet de recours. Donc, on sait que cette modification du PLU fera l'objet d'un recours. La modification est encadrée par un certain nombre de règles juridiques assez précises qui en limitent l'ampleur, pour une raison assez simple. C'est que si on veut faire une modification de grande ampleur, ça s'appelle une révision et qu'il y a des contraintes notamment d'enquête publique, notamment de discussions qui sont beaucoup plus lourdes. Le choix a été fait de la modification pour une raison assez simple, c'est que – je la rappelle – le PLU aujourd'hui est de la responsabilité de la Mairie de Paris, le PLU sera bientôt de la responsabilité de la Métropole. Donc, il y aura un PLU métropolitain, et donc de fait, les capacités de l'évolution à Paris intra-muros seront un peu différentes.

Donc, nous avons à faire, non pas les conseils de quartier, les conseils de quartier ont raison – et moi aussi, je les en félicite – de faire connaître l'ensemble des souhaits de modification qu'ils pourraient porter. Mais le choix que nous avons à faire, nous, c'est d'un nombre de modifications dans tout Paris qui soient conformes avec la capacité pour le juge de considérer que notre PLU n'est pas une révision, mais bien une modification. Donc, ça ne peut pas être une liste à la Prévert de tout ce qu'on voudrait comme PLU idéal. Ça, c'est la révision, elle aura sans doute lieu par la Métropole et on aura, à ce moment-là, à en décider, à en discuter, on débattrà avec les habitants dans un cadre beaucoup plus large. Mais si pour ajouter des modifications qui, par ailleurs, peuvent sembler illégitimes, on finit par rendre caduque notre modification, on se retrouvera avec le PLU d'avant et le prochain modificateur du PLU, c'est la Métropole. Dans quelles conditions ça ? A ce stade, on n'en sait rien.

Voilà pourquoi, nous avons ce devoir de responsabilité, nous les élus, d'être prudents sur les demandes de modification que nous faisons. Cette responsabilité, c'est la nôtre, ce n'est pas celle d'autres acteurs de l'arrondissement. Moi, je reconnais à tous les autres la capacité et le devoir même de faire connaître l'ensemble des modifications qu'ils peuvent porter, mais on est dans cet exercice-là. Voilà pourquoi, il y a un certain nombre de choix qui ont été faits que Mme GABELOTAUD va peut-être pouvoir confirmer pour un certain nombre de rues qui ont été questionnées.

Afaf GABELOTAUD : Effectivement, vous l'avez très bien rappelé, M. le Maire, c'est que cet exercice, on est déjà allé très loin. On est même revenu vers nous pour nous dire : est-ce que vous ne pouvez pas en enlever parce que normalement, on a même presque un petit quota à tenir, c'est ne pas faire des modifications au-delà des 10 % de ce que l'on a déjà. On est bien au-delà. Donc, nous sommes revenus aussi à cette question en disant : non, nous maintenons tout parce que justement, ça fait partie de notre volontarisme politique d'affirmer que nous tenons à ce que certains secteurs soient protégés. C'est vrai qu'il y a eu, dans certains choix, une priorisation par rapport aussi aux menaces ; et c'est peut-être pour ça que, la rue André-Del-Sarte que j'affectionne tout particulièrement, que je

connais très bien d'ailleurs, il y a aussi un matelassier, il y a aussi des artisans rue Pierre-Picard, voilà. Si on devait chacun, à coup de cœur, se dire : on aime bien tel bout de rue ou tel autre, on peut classer tout Paris, ce n'est pas un problème. Il y a un choix à faire. C'est un exercice fastidieux et compliqué parce qu'il ne faut surtout pas que nous, on se retrouve à planter une modification parce qu'on n'a pas abordé, parce qu'on en demanderait trop, etc. On a estimé assez juste que les propositions qu'on faisait étaient dans un cadre plutôt bien réfléchi et assez juste par rapport aussi aux contraintes que nous préconisait la direction d'urbanisme. La rue des Trois-Frères par rapport au premier vœu, c'est ça ? Moi, je ne l'ai pas.

Mais après, ceci dit, on avait eu vent et on l'avait entendu. C'est pareil, c'est une rue où en termes d'artisanat... Il faut rappeler que la plupart des rues citées sont déjà en protection simple commerciale. Donc, il n'y a pas de risque que les commerces se transforment en autres choses, en bureaux ou en cabinets médicaux ou éventuellement en logements. On est sur une protection renforcée artisanat-commerce qui est relativement compliquée. On en a quelques-unes dans le 18^{ème}. Donc là, on est allé assez loin dans l'exercice. Tout ce qu'on souhaite maintenant, c'est qu'on retienne ces adresses-là. Il est vrai que sur la rue des Trois-Frères, cette réflexion, on l'a eue mais sans l'avoir sur le final. On n'a pas recensé un nombre d'artisanats propres à défendre, à maintenir ou en menace, du moins à ce moment.

Eric LEJOINDRE : Donc, on va passer au vote sur ce vœu. Je rappelle ce que disait Mme GABELOTAUD, c'est 10 % de tout Paris. On ne peut pas faire 10 % des modifications sur chaque zone, et nous, on a à gérer l'ensemble du système.

Mme BOYER s'abstient.

Je vous remercie toutes et tous. Très bonne soirée !

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2015.12 à l'unanimité et 1 abstention (UMP-CI (Mme BOYER))

La séance est levée à 23h28